



BP : 12 901, Niamey, Niger

Tél. (227) 20 72 37 80

Fax. (227) 20 72 38 16

E.mail : [lasdel@lasdel.net](mailto:lasdel@lasdel.net)

BP : 1 383, Parakou - Bénin

Tél. (229) 23 61 16 58

## **Dynamiques foncières et interventions extérieures au Niger : suivi du PGBV/B (an 2). cas de Badaguichiri et Tajaé**

Octobre 2015

Chercheure : ISSALEY Nana A.

Assistants : ISSOUFOU A. Abdoul Aziz

DAN GOUNA Ali

## Contenu

Introduction.....	3
Les questions foncières : entre conflits et tentatives de sécurisation.....	3
L'accès au foncier.....	3
Les conflits liés au foncier.....	4
L'héritage.....	4
Conflits liés aux espaces pastoraux : cas du couloir « hanya taguwa ».....	4
Conflits liés aux dégâts champêtres : cas du village de Bourdi.....	5
La gestion des conflits fonciers.....	5
PGBV/B et réalisation des ouvrages.....	6
Badaguichiri et actions du projet.....	6
La mise en place des cofob.....	6
Production des plants par le PGBV/B : cas de la pépinière de Badaguichiri :.....	8
Badaguichiri et les bois villageois.....	8
Tajaé et la question de la récupération des terres.....	9
Programmations du PGBV/B pour la commune de Tajaé.....	9
Cas du seuil de Sabara.....	11
Cas de la pépinière de Zourare Satourou.....	13
Cas du Site de Zangon Dan Toullé à Tajaé.....	13
Modalités du PGBV/B : exécutants, matériel, paiement et impacts.....	17
Cas de Kire-ka-fada (Badaguichiri).....	17
Cas du site de Zourare Satourou dans la commune rurale de Tajaé.....	22
Les communes et leurs nouveaux rôles : Les élus locaux et le budget participatif.....	23
Interventions des autres projets : les infrastructures et leurs gestions.....	24
Cas du seuil de Tambass dans la commune de Badaguichiri (PMERSA).....	24
Cas du seuil de Bourdi Liman.....	27
Cas du magasin d'intrant agricole de Bourdi Liman.....	29
Cas du seuil d'épandage de Zangon Roukouzoum et conflits dans la gestion.....	30
Cas des travaux de récupérations des terres à Zangon Sounnata.....	35
Cas des récupérations de terre à Satourou dans la commune de Tajaé.....	37
Les perceptions des acteurs sur les projets et leurs réalisations.....	38
Les effets induits par les projets sur le plan social et économique.....	39
Les effets sur la migration.....	39
Effets sur le couvert végétal.....	39
Les effets sur le plan socio-économique.....	39
Cas d'appropriation locale des activités de récupération des terres.....	40
Conclusion.....	44

## Introduction

La présente étude constitue la seconde année de suivi externe des dynamiques induites par l'intervention du Projet d'Aménagement et de Gestion du Bassin versant de Badaguichiri (PGBV/B) dans 7 communes de la région de Tahoua. Les sites ici présentés sont les communes de Badaguichiri et celle de Tajaé.

Au moment de l'an 1 du suivi, nous avons développé des points ayant trait à l'accès au foncier et la sécurisation foncière ; la problématique très large du maraichage et les questions subsidiaires s'y rattachant comme les acteurs, les circuits de commercialisation, etc. ; les conflits autour du foncier et des ressources naturelles et enfin la question des interventions extérieures avec un accent central sur le PGBV/B.

Pour l'an 2, nous reviendrons encore sur les questions foncières, au vu de leur importance centrale pour tout ce qui concerne les interventions du projet. Ensuite nous évoquerons les réalisations du projet, ses interactions avec les acteurs locaux et enfin, nous présenterons plusieurs études de cas des interventions des autres projets ainsi que des cas d'adaptation individuelle entreprise par des acteurs locaux.

## Les questions foncières : entre conflits et tentatives de sécurisation

### L'accès au foncier

L'héritage, l'achat, le gage, la location, le prêt et la donation constituent les formes d'accès dans les communes de Badaguichiri et de Tajaé. Depuis, un certain temps :

« Avec l'augmentation du nombre de la population et de la quête des nouvelles terres, ce sont l'héritage, l'achat et la location qui deviennent les principaux modes d'accès au foncier » (A.I, Bourdi 26/09/2015).

Cette situation a entraîné une hausse de la demande et une faible offre d'autant plus que :

« *sayda huri ay say in matsala baba ta samu mutun* (on ne vend son champ qu'en cas de grand problème) » (S. I., Satourou, 7/10/2015).

Cela n'a pas manqué d'avoir des répercussions sur la location. En effet, le champ qui se louait à 5.000 il y a 10 ans, se loue aujourd'hui entre 20 et 30.000. Ainsi, le prix des terres en location a presque triplé. Sur le plan de la sécurisation foncière, les cofob n'ont pas véritablement commencé à fonctionner et les acteurs estiment que :

« Sécuriser les propriétés foncières au niveau des villages est un objectif qui ne saurait être atteint qu'en sensibilisant les populations ». (Elh. O, 09/10/2015)

Toutefois, la forme de sécurisation la plus courante est le recours au témoignage du chef de village. Cette forme est le dénominateur commun aux 2 communes.

Si à Badaguichiri, les équipements des cofob sont déjà disponibles dans les villages et que les certificats peuvent être délivrés sur place, à Tajaé plus précisément à Zourare Satourou ce sont les agents de la mairie ont demandé au chef de village d'orienter les éventuels demandeurs de certificats à la mairie.

## Les conflits liés au foncier

### L'héritage

Les formes les plus courantes d'accès au foncier sont l'héritage et l'achat et constituent souvent des sources de tension entre les populations. Depuis des décennies, l'héritage est partagé entre tous les enfants du défunt mais il est de plus en plus source de conflits et nous allons en présenter 2 qui sont les plus fréquent :

#### Cas où une mère réclame son héritage :

Selon un interlocuteur :

« *yanzu haka, wurin mamata ni ka noma* (actuellement je cultive le terrain que j'ai hérité de ma maman)», (Alkali imam bourdi, 26/09/2015).

Cependant, il y a des femmes qui, par entente, décident de laisser ou de prendre une somme modique pour céder leurs terrains aux hommes. Toutefois certaines n'ont pas droit à l'héritage foncier parce que :

« Dans certaines familles la terre c'est affaire des hommes » (Almou, chef de village Bad 1, 16/2015).

D'aucuns estiment que ces dernières années, du fait de la cherté de la vie, les enfants des femmes qui n'ont pas bénéficié de l'héritage reviennent réclamer la part de leurs mères. Il arrive aussi que ce sont les mères elles-mêmes qui viennent la chercher lorsque leur époux n'a pas suffisamment de moyens et qu'elles ont des enfants à charge. Ces réclames de la part des femmes est souvent source de conflit.

#### Cas de don de terre aux enfants du vivant du parent :

Il arrive aussi des cas où certains parents octroient une terre à leur enfant aîné, surtout après mariage de celui-ci. Cette situation est aussi cause de tension lorsque le père donateur décède et que lors du partage de l'héritage des terres aucun des enfants ne dispose des 1/3 des terres de l'aîné.

### Conflits liés aux espaces pastoraux : cas du couloir « hanya taguwa »

Un certain nombre de villages (du Nigéria jusqu'à Azawak) sont traversés par le couloir de passage appelé « *hanya taguwa* » (route de la chamelle). Récemment des balises ont été mises pour délimiter ce couloir de passage du début de la descente de l'aire de pâturage annuelle « *mashekari* » de Zangon Sounnata jusqu'à la sortie du village de Bourdi en passant près des 2 seuils d'épandages réhabilités par PEMERSA.

Cette délimitation laisse voir des balises à l'intérieur de certains champs et n'est pas encore admise par les propriétaires des champs dont l'ancien imam du village. Ce dernier qualifie cette délimitation de « *fitina* » (phase préliminaire du conflit) car pour ce vieux de 97 ans :

« *tun tasowa ta, taguwa na biyo wa amman ba ta shiga gona ta. Amma an ce mi ni an shigo gona ta. Ba zan bari ba. Wanan wuri shi dai gare ni ; yanzu ka san kaw ban bari* (depuis mon enfance le troupeau de chameau ne fait que passer et ne passait pas dans mon champ. Mais, il m'a été rapporté que la récente délimitation a concerné mon champ. Ce champ, c'est tout ce que j'ai et tu sais que je ne laisserai pas faire) » (A.A., 27/09/2015).

### Conflits liés aux dégâts champêtres : cas du village de Bourdi

La question des dégâts champêtres fait ressasser deux souvenirs chez les éleveurs. Le premier rappelle qu'en 201, 16 chèvres de Souleymane (président du groupement Talafi) sont rentrées dans un champ de mil. Le propriétaire du champ contourna la procédure habituelle est partit voir le maire de Badaguichiri, présumant que le chef du village est de mèche avec les éleveurs. Le maire lui conseilla d'aller voir le chef de canton d'Illéla. Le chef de canton convoqua l'éleveur et le chef de village de Bourdi.

« À peine arrivés, le chef de canton nous a renvoyé vers Alkali. Celui-ci m'a dit qu'on ne peut pas d'Illéla aller à Bourdi pour évaluer les dégâts mais que j'ai la possibilité de jurer qu'il n'y a pas eu dégâts. Je lui ai répondu « *saboda dabba ban rantsuwa*. (je ne puis jurer à cause d'un animal). Il nous renvoya vers Galadima qui me demanda si j'accepte de reconnaître que mes animaux ont occasionné des dégâts. J'ai répondu que je ne disconvenais pas. Le galadima m'a dit de payer 80.000. J'ai dit que « *ina rokon alhorma* » (je demande clémence), il m'a dit alors de payer 70.000. Mais, j'ai finalement négocié à 60 000 fcfa. Il n'y a pas eu de papier parce que c'est chez le chef de canton » (S., 28/9/2015).

Le second souvenir remonte à 2015 lorsque 4 chameilles de Mahamadou (SG, groupement talafi) sont rentrées dans le champ de mil. Le propriétaire, un habitant de Bourdi porta plante chez le chef du village qui :

« Envoya un enfant pour me chercher. Lorsque je suis arrivé, le chef m'a dit d'aller avec son représentant et le propriétaire du champ pour évaluer les dégâts. J'ai dit au chef que je sais que même il n'y a pas eu dégâts je sais que je serai amendé parce que ton petit ne dira jamais qu'il n'y en a pas eu. Lorsque nous sommes arrivés au champ, c'est l'envoyé du chef qui m'a dit de constater des poquets vides. Je lui ai dit que moi-même je suis cultivateur et je connais les poquets qui n'ont pas réussi. Je lui ai dit que suis d'accord il y a eu dégâts mais montre-moi les traces de mes chameaux. Il n'y en n'a pas. J'ai également dit que je payerai mais je laisse tout à Dieu. Lorsque le petit frère du plaignant m'a entendu, il a dit que ce n'est plus la peine de payer comme il n'y a aucun dégât constaté. C'est ainsi que le propriétaire du champ a retiré sa plainte. Mais pour le petit du chef je dois quand même donner 10.000fcfa. De lui-même il me demanda si ce n'est pas trop. Il revint me dire de donner 5000f. Sur place j'ai donné 3000f et je lui ai promis que j'enverrai un enfant pour amener les 2000f qui reste. J'ai payé parce qu'ici c'est comme ça. Si nous ne nous calmons pas un petit problème peut devenir grand (I. M., 28/09/2015).

Les éleveurs estiment qu'ils peuvent éviter ce problème de dégâts champêtres s'ils avaient une mare ou un puits sur l'aire de pâturages qui peut leur permette d'abreuver jusqu'à la libération des champs.

### La gestion des conflits fonciers

Les conflits sont toujours gérés au niveau local. Néanmoins, cette gestion dépend de la gravité du problème. Lorsque le conflit est simple, c'est le consensus devant le chef de village, imam et témoins. Lorsqu'il devient complexe, son règlement devient l'apanage du chef de canton.

A Bourdi Liman (Badaguichiri) ce sont les dispositions prises au moment du partage de l'héritage qui font que les conflits fonciers n'existent pratiquement pas. Lors du partage de l'héritage des terres, on divise les champs en nombre d'héritiers et on écrit un nom dans un petit papier et on les mets dans un bonnet puis on tire au sort. Chaque papier tiré est déposé dans une des parties subdivisées suivant l'ordre du tirage. Ensuite on fait prendre chacun de ces papiers une personne qui l'ouvre aussitôt. La partie est octroyée à l'héritier ou l'héritière dont le nom est tiré. Au terme de cet exercice on fait les papiers en présence du chef de village, de l'imam, des héritiers et des sages du quartier. Sur les papiers écrits en *ajami*, il est mentionné le nom de l'héritier et la position de son champ par rapport à ses frères ou ses sœurs. Ces papiers ne sont pas signés et sont les archives que garde l'imam en cas d'éventuel désaccord.

Il s'agit en fait d'une gestion préventive des conflits fonciers. Notons que cette mesure est tirée des documents islamiques consacrant le partage de l'héritage. Elle a l'avantage qu'il n'y a pas eu

« *Son ray cikin rabon gado* (l'injustice dans le partage de l'héritage)» (26/09/2015, imam Bourdin Liman).

A Roukouzoum aussi des papiers sont établis après partage de l'héritage mais c'est toujours l'imam qui les garde pour servir de preuve lorsqu'une éventuelle contestation surgira.

Pour ces 2 villages dont nous avons fait cas, les 2 imams ont, après la mémorisation du coran, fait des études de « Fiqihu » des documents suivants : *qawa'idi, ahalari, ishmawi, iziya, risala et askari*. Ces 3 derniers documents traitent de diverses questions de relations sociales, des rapports socio-islamiques et le tout dernier consacre une grande partie à l'héritage. On remarque que ces dispositions villageoises font ombres aux cofos car :

« Les gens trouvent les couts des certificats de la cofo élevés et fixés à l'avance. Ils ne viennent pas. Lorsque c'est le chef qui fait ses papiers les demandeurs viennent parce que le prix est libre ». (M. 19/9/2015, SG cofob Badaguichiri 1).

Mais ces chefs ne sont-ils pas les présidents des cofobs ? Pourquoi faut-il avoir deux poids et deux mesures ?

## **PGBV/B et réalisation des ouvrages**

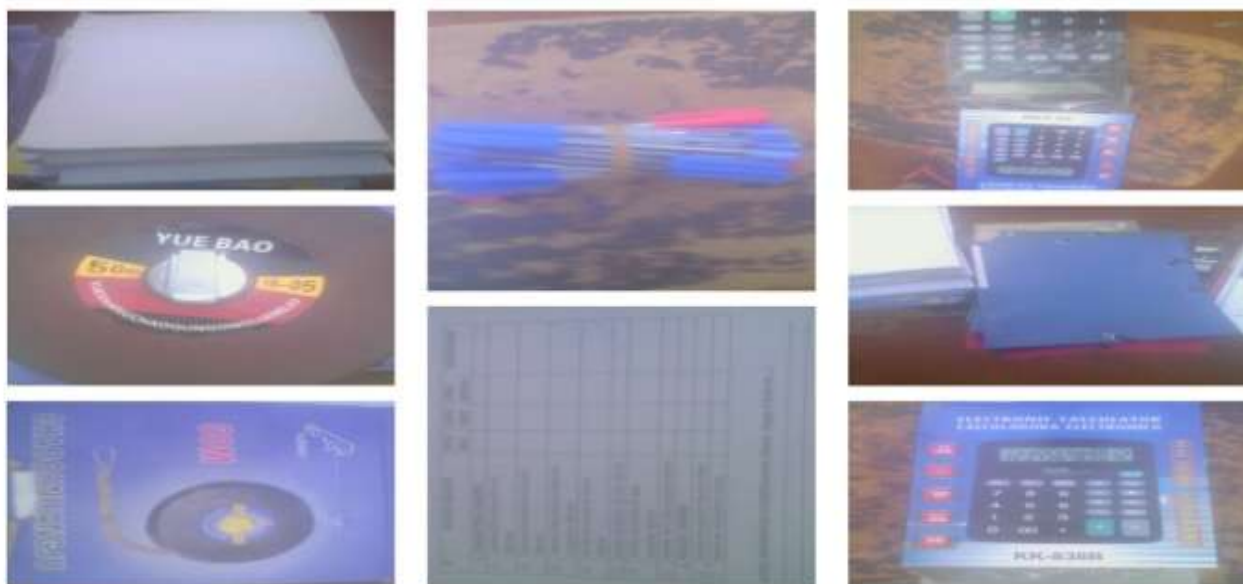
### **Badaguichiri et actions du projet**

#### **La mise en place des cofob**

Le PGBV/B a réalisé deux principales activités. Il s'agit de la mise en place des cofob et de la récupération des terres (reboisement et régénération naturelle assistée). Cependant, Pour ce qui est des cofob, aucune n'est encore opérationnelle et l'acquisition des équipements de travail date du 09/09/2015 (3 jours avant la formation d'Iléla tenue le 12/09/2015).

La commune rurale de Badaguichiri dont le chef-lieu porte le nom est un gros village à caractère semi-urbain ou semi-rural avec une activité commerciale large et variée du fait de l'importance de son marché. Ce village (Bidizguiri ou encore Sagoum) est coutumièrement dirigé par 2 chefs. Ceux-ci sont appelés respectivement chefs de village 1 et 2. En plus, le village a 2 commissions foncières de base : une cofob Badaguichiri 1 (sous la présidence du chef 1) et une autre cofob Badaguichiri 2 (dirigé par le chef 2). Toutes ces 2 cofob ont été mises en place depuis 2013 mais n'ont bénéficié de la dotation en matériels que 2 jours avant la dernière formation des membres. Les responsables de ces commissions expliquent leur manque d'activité par le retard accusé dans la livraison des matériels nécessaires à la tâche attendue.

Les matériels livrés aux cofob sont des classeurs, des stylos, des registres, des décamètres, des souches de certificats (vente, prêt, détention coutumière, location, donation et gage), des fiches de rapports mensuels et des calculatrices comme indiqué dans la photo ci-dessous.



**Titre : Photo des matériels fournis par le PGBV/B aux cofobs**

La mise en place des cofobs a été l’apanage de la cofodep par le biais de la cofocom. Dans le but d’accompagner ces cofobs, une formation dans ce sens a été organisée à Illéla le 12/09/2015. L’objectif de cette formation était d’outiller les animateurs des cofobs (représentés par le SG de chacune) sur la sensibilisation des populations à partir des missions assignées à la cofo. Il s’agit entre autres de la gestion des terres agricoles et pastorales, des parcelles et de leurs sécurisations au moyen des certificats et aussi du suivi des activités d’enregistrement des différents actes et de la gestion des recettes occasionnées.

Ces recettes sont constituées à partir des différents frais payés par les demandeurs de certificats. Pour chaque argent encaissé la cofob garde une partie et envoie le reste à la mairie qui à son tour prélève une partie aussi et remet le reliquat à la cofodep.

Avant la date du 12 Septembre 2015, les frais des papiers étaient fixés comme suit :

	frais	cofob	cofocom	cofodep
Certificat de location	2000	1000	500	500
Détention coutumière	3000	1500	1000	500
certificat de vente	5000	2000	1000	1000
Certificat de prêt/gage	2000	1000	500	500

Pour le certificat de vente, les frais étaient de 3000f avant la date mentionnée ci-dessus. Les frais ont augmenté de 2000f à la suite d’une rencontre tenue à Illela entre les différents SG des cofob. L’augmentation des frais est justifiée par la nécessité de créer aux cofob des sources de revenus pour leur fonctionnement.

Le tableau ci-dessous indique le cout ainsi que la répartition des recettes :

Nature du certificat	Prix payé	cofob	Mairie
vente	5000	3000	2000



coutumier	3000	2000	1000
donation	3000	2000	1000
location	2000	1000	1000
gage	2000	1000	1000
prêt	1500	1000	500

**Source : SG cofob Badaguichiri 2 (16/09/2015)**

Précisons que chaque certificat est fait en quatre copies : une pour le détenteur, une pour la cofob et 2 pour la mairie.

Dans le cadre du fonctionnement, en plus de l'enregistrement et de la sensibilisation, chaque cofob doit tenir une réunion mensuelle de synthèse. A cette occasion l'argent de la caisse peut être utilisé pour le rafraichissement. Il peut aussi être utilisé pour les frais de déplacement du SG en cas de mission de travail.

#### **Production des plants par le PGBV/B : cas de la pépinière de Badaguichiri :**

Dans le cadre de ses activités de récupération des terres, de reboisement et de régénération naturelle assistée dans la commune rurale de Badaguichiri, le PGBV/B a fait 2 contrats de production de plants avec la pépinière locale (sur proposition du service communal de l'environnement).

Sur demande du projet, les responsables de cette pépinière se sont constitués en un groupement dénommé « *alheri* ». Après la création de ce groupement le projet a demandé la production de 9000 plants en 2014 avec un paiement prévu en trois tranches. Pour cela, il a offert à la pépinière des cordes, des plastiques, des arrosoirs, des pelles et un tonneau vide. Le prix de production par plant est de 50fcfa soit 450.000fcfa pour le premier contrat pour une durée de production de 3 mois. Les espèces fournis par le projet sont « *Erahi* et *girga* ». Après remise des plans,

« Nous avons cherché du fumier des animaux et de la volaille et du sable fin des ravins car si ce dernier n'est pas sain, les plants seront envahis par les vers. Egalement, nous sommes strictement prudents dans le choix des eaux d'arrosage car si l'eau est salée, les plants connaîtront une croissance lente » (B. A., pépiniériste, 20/09/2015).

Cette première production a été replantée à Tsofi (vallée de Badaguichiri) avec 4000 plants à Ebagari et 5000 à Batsantsarya. C'est le groupement qui s'est chargé aussi du transport et de la plantation. Chaque plant transporté et planté a coûté 50fcf (dont 25cfa transport et 25 cfa plantation). En somme, la pépinière a fait une recette de 900.000 FCFA sur le contrat de 2014.

En 2015, ce sont 15.000 plants qui ont été produits pour le compte du PGBV/B pour un coût de 750.000fcfa payé en trois (3) tranches. En effet, pour la première tranche c'est 325.000fcfa, la deuxième 200.000fcfa et la troisième 225.000fcfa. Les conditions de productions sont les mêmes qu'en 2014. La seule différence, c'est qu'en 2015, la pépinière ne s'est pas occupée du transport et de la plantation mais elle a fait l'accompagnement sur les sites (10500 plants à Kire ka fada et 4500 à Warawara et Batsantsarya). Les espèces produites sont « *akwoura* », « *erahi* », « *jirga* » et « *dogon yaro* ».

#### **Badaguichiri et les bois villageois**

Dans le cadre de reboisement, le PGBV/B a fait la plantation d'arbres au niveau des écoles et des centres de santé. A Badaguichiri, ce sont le CSI et l'école quartier qui ont été ciblés. Au CSI on identifie difficilement les plants plantés parce qu'ils sont soit recouvert soit envahis par les ramifications du niébé. Il n'y a pas d'employé en charge de leur entretien et selon le médecin du CSI :



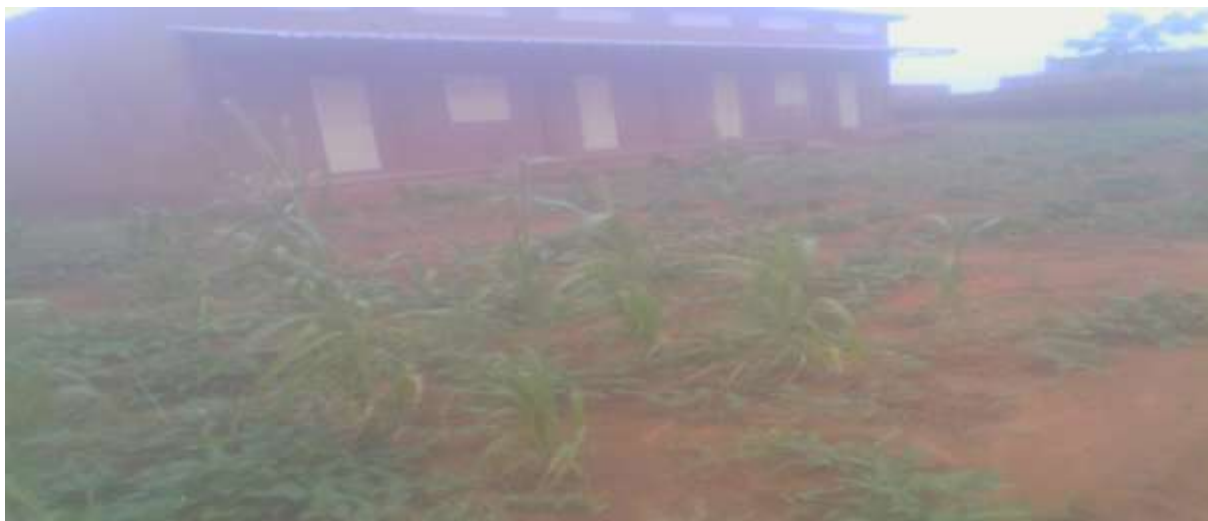
« Depuis la plantation c'est le lieutenant seulement qui est revenu une fois pour voir les plants. Il n'y a pas de gardien chargé de s'en occuper et ce sont les étudiants de l'université de Niamey qui les ont plantés après les cours de vacance le 3 août 2015 » (19/09/2015).



Photo des plants au CSI de Badaguichiri

A l'école quartier également, il n'y a pas de gardien mais un voisin de l'école essaie de s'en occuper :

« Moi je ne suis même pas le gardien de l'école. Je suis juste voisin de l'école. Comme j'ai des enfants dans cette école, le directeur m'a supplié de veiller sur son champ pour que les animaux ne rentrent pas. C'est ce que je faisais quand un matin de 3 août 2015, j'ai vu le maire, le lieutenant et les étudiants planter les arbres » (O.A, voisin de l'école quartier, 19/09/2015).



Titre : Photo : Bois villageois de l'école quartier de Badaguichiri

## Tajaé et la question de la récupération des terres

### Programmations du PGBV/B pour la commune de Tajaé

#### Programme 2013-2014 du PGBV/B pour la Commune de Tajaé

Localités	Types d'ouvrage	Ha prévus	Ha récupérés
-----------	-----------------	-----------	--------------

Foloa (Guidan dimaou)	Banquettes (Demi-lunes agricoles)	200 (site Foloa)	95,67 (1,02)
Zangon Dan Tulli	Demi-lunes agricoles	150	67,39
Zangon Kalaba	Demi-lunes agricoles	40	39,34
Zangon Tubbut	Cordon Pierreux	50	249,69

Source : service communal de l'environnement de Tajaé

Sur le site de foloa il y a eu un problème d'espace pour la réalisation des travaux. Raison pour laquelle le projet a transféré les travaux sur un site de Guidan Dimaou où 1,02 hectares sont récupérés.

Pour le site de Tubbut, le nombre des hectares récupérés ont presque triplé les prévisions. L'agent technique explique cet état de fait en ces termes :

« à cause de l'abondance de la main d'œuvre sur le chantier, les hectares prévus ont été réalisés en 2 semaines et les exécutants ont sollicité la poursuite des travaux. Mais comme l'espace dégradé est immense, le projet a accepté la poursuite des travaux ». (Lieutenant I. Y.)

En 2014, le projet a planté 12000 plants sur 125 hectares récupérés. Sur chaque hectare 16 banquettes sont réalisées et sur chaque banquette 16 plants sont plantés. Le projet a aussi financé 2 pépinières villageoises (une à Foloa et une autre à Satourou qui ont servi d'unités de production des plants. Chacune de ces pépinières a produit 20.000 plants. Chaque pépinière est organisée en structure. Au lieu d'acheter les plants à 100f/unité, le projet a doté les pépinières en matériels (pots, plastiques, semences, etc.) et à la fin le projet a payé les plants à un prix de 50f/unité. Chaque pépinière a réalisé un chiffre d'affaire de 1.000.000fca.

#### Programme du PGBV/B 2015 pour la commune de Tajaé

Localités	Type d'ouvrage	Ha	Ha récupérés
Zangon Kalaba	Demi-lunes	300	1,21
Zouraré Satourou	Demi-lunes	300	11,10
Zangon Dan Tulli	Demi-lunes	Poursuite de l'objectif 2014	2,73

Source : service communal de l'environnement Tajaé

Comparé au programme de 2013-2014, deux sites sont arrêtés et un nouveau site est programmé en 2015. Zangon Tubbut est arrêté parce que les prévisions sont largement dépassées. Le site de Foloa est arrêté quant à lui parce que le projet a rencontré un problème d'espace pour la réalisation des travaux. Le nouveau site programmé en 2015 c'est celui de Zouraré Satourou.

Sur le site de Zangon Kalaba, sur 300 hectares prévus, seuls 1,21 sont récupérés à d'un petit problème entre les exécutants et le projet. En effet, les exécutants ont voulu que le projet change de type d'ouvrage à cause de la dureté du terrain mais aussi parce que les cordons pierreux sont mieux payés. Finalement, les travaux sont suspendus à cause des travaux champêtres.

#### Plantations en 2015

Localités	Plants prévus	Plants produits	Plants plantés	Gratuité
-----------	---------------	-----------------	----------------	----------

				Moringa/nime
Foloa	20.000	20.600	16.974	200
Satourou	20.000	20.900	3700	2400
Z. Dan Tulli	0	0	8500	0
Guidan Dimaou	0	0	380	0

Source : service communal de l'environnement Tajaé

Le projet a payé la plantation à 25f/unité. Les banquettes sont payées à 20800f/unité et 3 demi-lunes sont payées à 1300f. Les chefs de chantier sont à 75.000f/mois, les encadreurs et les traceurs sont payés à 50.000f/mois.

Le projet a programmé la construction d'un seuil d'épandage à Sabara. Les études de terrain sont faites mais les travaux n'ont pas encore commencé à cause des problèmes de compréhension autour de la construction du seuil entre le projet et la population locale.

#### Cas du seuil de Sabara

Le PGBV/B a fait des activités de récupérations des terres, des bois villageois, des DLa et DLp et a pour projet de construire un seuil d'épandage à Zourare Sabara et 2 autres ouvrages pour récupérer les espaces envahis par le sable en plein ravin.

Dans le cadre des travaux préparatoires sur ces seuils, en 2013, le projet Badaguichiri est venu à Sabara pour la prise de contact avec les populations et leur signifier que des travaux seront effectués dans la zone. Mais les populations attendent toujours. En début 2015, le projet refait surface dans le but de réaliser 3 seuils : grand sur « *burtali* » mais qui devrait être fait dans les champs et 2 autres moyens dans les ravins impropres à la culture.

Cependant il semblerait que si le grand seuil avait été fait là où le projet a voulu le faire au départ, l'ouvrage inondera les champs et bloquera l'accès à la route Ifrikawane-sabara et plusieurs autres villages. Or c'est route qu'empruntent les populations pour se rendre au CSI de Chafa. Un papier d'accord social a été signé. Le chef de tribu de Sabara explique en ces termes :

« *Say ni ce ma su wurin ga ko isar su bay yi ba. In kaw kun ka yi shi kun danyace muna wuri. Nan ruwa ba nesa su ke ba. kuma ni ce in son samu ne a maydo shi saman burtali har bakin wacen dutsi. Yanzu da mun ka watse kwatakata saman burtali za amai da shi. Bisa riyejeniya da ankayi an yarda ayi amma na kasa kwarai wanda ya ke bai hana noman rani ko na damana. Da hakimmin garka na dudduge da na anguwa da ni ga maire da wakilin sarki mun kasa hannu* (J'ai dit aux gens du projet que certains exploitants leurs champs qui ne leur suffisent même pas. Je leur ai dit que si vous le faites, vous allez nous inonder les champs. Ici la nappe n'est pas profonde. J'ai aussi dit que si c'était possible de le transférer sur le couloir de passage. Lorsque nous nous sommes quittés on était d'accord que c'est dans le couloir de passage que le seuil va être fait. Par rapport au compromis avec les propriétaires, ils sont d'accord mais à condition de faire un seuil avec le plus bas niveau possible. C'est-à-dire un seuil qui permettra la culture pluviale et maraîchère. Ce sont le représentant de Doudougou, le chef de Ifrikawane, moi-même, le maire de Tajaé et le représentant du chef de groupement qui avaient signés le papier attestant ce compromis) » (A. A., chef tribu Sabara, 3/10.2015).

Dans cette localité les travaux d'aménagement que devrait faire le PGBV/B ont fait l'objet de constat par le service de l'hydraulique et du génie rural qui ont procédé au mesurage de la nappe phréatique.



Photo : pompe de mesure du niveau de la nappe phréatique sur le site de Sabara

Ainsi quelques mois après la mission du PGBV/B, une société BETIFOR est venue pour mesurer et déterminer là où les seuils vont être réalisés. Cette société a travaillé avec 2 aides proposées par le chef de tribu. Il s'agit de son enfant et de son « *dogari* » (vigile). Toutefois, les propriétaires des champs se sont plaints du fait que :

« Nous avons des gens en train de faire les mesures et mettre de la peinture dans nos champs. Nous leur avons demandé dans quel but ils le font et ils ne nous ont rien dit. Un propriétaire les a même chassés de son champ » (H. A., propriétaire du champs côté Est du 2<sup>ème</sup> seuil, 4/10/2015).

Après le départ des agents de BETIFOR, des rumeurs se sont propagées et on peut en distinguer deux principales :

- ❖ La première disant que le PGBV/B va faire « *dame dan tare ruwa a sa kibi* » et qu'après la mairie va aménager les champs et donner une partie au propriétaire et vendre le reste (sorte de lotissement).
- ❖ La seconde informe qu'il s'agit en fait de l'initiative 3N et que  
« *dan Niger ya cida dan Niger ne. Kenan gyara hurin rahi za a yi sai a damma wanda bai da huri* » (A. M., 06/10/2015).

Lorsque ces rumeurs se sont propagées, les propriétaires des champs dans lesquels les aménagements vont être faits se sont retrouvés au niveau du site et ont appelé le chef de tribu qui a refusé de s'y rendre. Ces gens se sont dit qu'ils ne laisseront pas faire ce travail car selon eux les chefs du groupement et de tribu ont pris de l'argent avec le projet. Cette suspicion a eu pour origine la connaissance préalable du montant estimatif des activités (plus de 270 millions).

Le chef de groupement a été informé et a effectué le déplacement. Cependant il ne s'est pas fait entendre et a décidé d'informer le gouverneur. Le lendemain de la fête de ramadan, le gouverneur accompagné des éléments de force de l'ordre, du préfet d'Illéla, du chef de groupement de Tajaé et du maire s'est rendu sur le site où les populations les attendaient parce qu'elles étaient informées de la visite. Le gouverneur après salutations a commencé par écouter les populations exprimer leur mécontentement. Selon un interlocuteur, en réponse, le gouverneur dit :

« *ku dabobi ne. fasa mu ce ku ke kiwo. Ni ma dan kawye ne. Ba zan so in cuci dan kawye ba. Mu shigabannin ku ne, ba zamu dawko mu ku cuta mu kawo mu ku ba. Aiki yi za a yi* (vous êtes des animaux. C'est sur nos terres que vous pratiquez l'élevage. Je ne voudrai pas nuire à un villageois. Nous sommes vos dirigeants, nous ne vous amènerons jamais ce qui vous nuira. Le travail sera fait. » (A. M., (06/10/2015).

Le gouverneur demanda à la population de coopérer dans le calme et il demanda aussi aux concernés de se concerter pour trouver un compromis. Sous la surveillance du président de la coopérative maraîchère de Sabara, les populations se sont mises d'accord à condition de faire un seuil avec le niveau le plus bas possible et qui n'empêchera pas la culture hivernale et celle de contre saison.

#### Cas de la pépinière de Zourare Satourou

C'est par le biais du service communal d'environnement de Tajaé que la pépinière de Satourou s'est vue attribuer le contrat de production de 20.000 plans par le PGBV/B en 2015 pour un coût d'un million de FCFA et une durée de moins de 4 mois.

« Nous nous n'avons pas de groupement mais ils ont dit de nous constituer en groupement. Nous sommes une équipe de 5 personnes ayant eu la formation en production des plants avec le projet FIDA. Le paiement était prévu en 3 tranches dont 30% en avance, 40% deuxième tranche et 30% dernière tranche. Le responsable de l'environnement de Tajaé m'a demandé *kun iya ?* (savez-vous le faire ?) et j'ai répondu que *mun iya kuma mun amince* (nous savons et nous sommes d'accord) » (S. I, pépiniériste, 7/10/2015).

Suite à cela, le PGBV/B a fourni à ces pépiniéristes le matériel suivants : plusieurs milliers de sachets plastiques, 4 seaux, 3 tonneaux, 2 brouettes, 2 pelles, 1 corde et 2 râtaux. En plus, il a mis à leur disposition des espèces à produire qui sont « *takwasara madaoua* », « *erahi* », « *zogala* », « *jirga* ». Quant à la pépinière, elle a fourni « *magaria* » et *nîmes*. Ce travail prévu pour 4 mois a duré plus de 5 mois. Il s'est aussi posé un problème de non-respect des délais au moment des paiements. Jusqu'à la date du 7 octobre 2015, beaucoup de personne qui ont fait la plantation n'ont pas été payés.

« Lorsque les plans ont atteint le niveau de repiquage nous avons commencé à nous inquiéter avant qu'ils ne viennent. Après nous avons fait la plantation et nous y sommes allés avec nos femmes et enfants. Chaque plant est planté à 25fcfa. Pour une somme avoisinant 89.000 fcfa nous n'avons eu que 15.000 fcfa et même ça, c'est le lieutenant qui a payé dans sa poche pour calmer les gens. Hier soir une femme qui a travaillé lors de la plantation est venue chez moi pour me faire faire des histoires. Je lui ai dit que c'est le projet qui n'a pas payé. Pourtant les travaux étaient finis depuis fin juin ».

#### Cas du Site de Zangon Dan Toullé à Tajaé

Ce site a regroupé les habitants des deux Zango, à savoir Zangon dan toullé et Zangon Moujia qui partagent le même terroir. Sur ce site ce sont également des demi-lunes agricoles qui ont été réalisées. Le chef de chantier n'a pas été à l'école, mais a développé une stratégie qui consistait à recruter ses anciens élèves de l'école coranique pour qu'ils soient à même d'écrire en « *ajami* ». En plus, il a mis un de ses anciens amis qui a le niveau 2<sup>nde</sup> pour remplir les fiches en français. Sur les 6 encadreurs seuls deux ont été à l'école. Quant aux trois traceurs, ils n'ont pas été à l'école.

Toutes ces personnes, à l'exception d'une (celle qui a remplacé le petit frère du chef de village qui était aussi le chef de chantier), sont proches du chef de village ou de sa famille. Cependant, chaque partie du village se retrouve dans la sélection des encadreurs et traceurs.





Titre : site de Zangon Dan Toullé

Pour ce qui du choix du site, ce dernier a été proposé par la population (accord verbal) lors d'une rencontre convoquée par chef du village. Ce travail a été fait dans les champs situés au sud du village.

« Lorsque le projet était venu, deux personnes qui connaissaient les limites de nos champs les ont accompagné afin d'évaluer la superficie à traiter. (...). Pour le choix de l'équipe, c'est le chef du service de l'environnement de Tajaé qui est venu et a échangé avec le chef de village et quelques personnes qui étaient avec lui, pour donner les noms de sept personnes qui vont suivre une formation à Illéla. C'est ainsi que le chef du village a proposé, en plus de lui, 6 personnes, essentiellement des hommes. La formation avait duré une journée et chaque participant, en dehors de la restauration, a eu 2000f. Les éléments de formations sont la méthode de mesure des DL (on balance le compas une fois, 2 fois et au 3<sup>ème</sup> on creuse une DL.), la profondeur de la DL (20cm), laisser un peu d'espace entre l'endroit sur lequel on verse le sable retiré et le trou pour que ça ne se comble pas rapidement. Lorsque la mesure coïncide avec un arbre, il ne faut pas le couper ; il faut aussi savoir identifier le sens du ruissèlement des eaux de pluie » (Z. H., 10/10/2015).

Deux jours après la formation, le lieutenant du service de l'environnement de Tajaé est revenu :

« Pour me dire qu'il se retire de son poste de chef de chantier. Il m'a laissé ça. Il m'a aussi dit que les six autres personnes qui ont suivi la formation seront retenues encadreurs et qu'il faut trouver trois traceurs et je lui ai proposé les trois traceurs » (H. O., 9/10/2015).

Au démarrage des activités en décembre 2014, une démonstration sur le site a été faite sur demande du chef de service de l'environnement de Tajaé.

Pour ce qui est des exécutants, la main d'œuvre était composée d'hommes et de femmes. A Zangon Dan Toullé, seule une femme a travaillé sur le site tandis qu'à Zangon Moujia les femmes étaient les plus nombreuses. L'effectif des personnes de Zangon Dan Toullé ayant travaillé était 2 fois inférieur à celui de Zangon Moujia. Mais, parmi les gens de Zangon moujia il n'y a eu aucun traceur encore moins un encadreur. Ils ont été sollicités pour deux raisons : les gens de zangon dan Toullé ne peuvent pas faire tout le travail et parce que les 2 Zango ont un seul « *hakimi* » (chef de village).

Le fait qu'il y a eu une seule femme qui a travaillé à zangon dan toullé et plusieurs à zangon moujia n'est pas un fait du hasard. La première raison avancée est l'Islam. D'aucun avance aussi que c'est « *kumya* » (la honte) qui a freiné les femmes. Pour l'unique femme qui a travaillé :

« C'est parce que je suis veuve depuis 7 ans et que mon enfant aîné a seulement 13 ans. Donc, il ne peut pas travailler. Je suis obligé d'aller le faire. Même au village c'est « *ga-da-ka* » (piler pour les autres) que je fais. Si mon mari était vivant il me l'aurait empêché. (...) Il y a aussi des femmes veuves qui n'ont pas fait ce travail mais c'est parce qu'elles ont de grands enfants » (A.B., 10/10/2015).

Pour ce qui est de Zangon Moujia, les femmes ont travaillé parce que :

« Les époux ne les empêchent mais les encouragent. Il y a aussi des femmes qui ont été avec leur mari comme moi » (B. A., 12/10/2015).

Il y a aussi des femmes qui ont des maris qui ne peuvent pas travailler. Ces derniers envoient leurs femmes comme pour prendre l'exemple de B. R. 37ans et dont le mari a plus de 60 ans.

Le matériel fournis par le projet est composé de 25 pioches, 25 pelles, 3 compas, 3 niveaux et plusieurs fiches (journalières et hebdomadaires).

Quant au mode de travail, sur le site de Zangon dan Toullé, au début c'est à chaque ouvrier le nombre de DL qu'il peut faire. Mais suite à l'engouement de la première semaine, il a été déterminé 3 DLa par personne et par jour. Cela a été fait, selon le chef de chantier, dans le but d'obtenir un travail de qualité.

Les travaux ont débuté en mi-décembre 2014. Les gens ont travaillé jusqu'en février (pour 2 mois de travail) et :

« Le travail a été interrompu avec l'engagement du pays dans la guerre contre Boko Haram » (Elhadji A., Traceur, 11/10/2015).

Cette interruption a duré 2 mois (mars et avril) et, en Mai 2015, les travaux ont repris pour 2 semaines et 2 jours. Au moment de ce travail, tous les encadreurs et traceurs rencontrés disent que les femmes de Zangon Moujia sont toujours les premières à arriver sur le site. Elles partent juste après la prière de l'aube et mettent 20 à 25 mn de marche. Si elles trouvent des tracés qui ne sont pas épuisés elles commencent à creuser aussitôt arrivées et lorsqu'il n'y en n'a pas, elles attendent les traceurs et encadreurs qui viennent après 8 h. Ces femmes sont matinales parce qu'elles veulent finir et revenir préparer le déjeuner.

Travailler sur le site de récupération des terres n'est pas sans risque. Si au niveau de certains sites, il y a eu une boîte à pharmacie détenue par le chef chantier, à Zangon Dan Toullé il n'y en avait pas et il est arrivé que des gens se blessent pendant le travail, comme ce fut le cas de S.I. il a fallu que son frère le conduise à moto au CSI de Moujia où ils ont payé 1900f pour le premier jour, 1000 f pour le 2<sup>ème</sup>, et 500 f par pansement pendant 3 jours.



Par rapport au paiement, le chef de chantier a 75.000fcfa/mois, traceurs et encadreurs ont chacun 50.000fcfa par mois. Ces gens sont tous payés pour 2 mois et demi. Si ceux-là se plaignent du retard dans le paiement (environ 10 jours après la fin du mois), les exécutants eux, pensent avoir encore des impayés avec le projet. La plupart de ceux qui ont des impayés sont de Zangon Moujia. Une vieille femme (veuve) de 65 ans qui travaille avec sa nièce de 14 ans mentionne sur le mur de sa chambre le nombre des DL pour lesquelles elle n'a pas été payée. On peut compter 32 DL non payées pour cette vieille femme. Cette photo décrit cet état de fait :



Photo: comptage des DL impayés de la vieille dame.

Ce problème d'impayés est peut-être dû au fait que ce sont 2 encadreurs qui viennent payer les gens de Zangon Moujia alors qu'à Zangon Dan Toullé ce sont les gens du projet eux-mêmes qui payent les travailleurs.

Sur le plan de l'impact, les revenus tirés de ce travail ont permis à la population de garantir les moyens de subsistance, d'avoir de l'argent, d'augmenter le pouvoir d'achat des familles, de développer la solidarité entre ceux qui ont travaillé et ceux qui ne l'ont pas fait et de retenir les migrants à la maison.

L'activité est perçue, en plus de l'aspect « lutte contre la pauvreté », comme une régénération du sol, un reboisement, un moyen de lutte contre la désertification et aussi un moyen d'accroître le rendement agricole.

« Cette année j'ai vu le champ de Almou présagé un bon rendement et pourtant c'est la première fois que ce champ a été mis en valeur. Avant ce travail c'était impensable de cultiver ce champ ». (A.A.11/10.2015).

Toutefois des inquiétudes se font jour. Avec le démarrage des travaux, le capitaine de l'environnement d'Illéla lors d'une visite (première semaine d'activité) a dit aux propriétaires

des champs trouvés sur place qu'il y aura plantation d'arbre après. Les propriétaires présents lui ont signifiés qu'ils n'en veulent pas parce qu'ils sont informés que lorsque les gens de Bourdi ou Dan Toullé Angoua avaient dit non ça n'a pas été fait. Le capitaine leur a demandé de se concerter avec les autres qui sont absents et de donner une réponse au lieutenant de Tajaé. Mais :

« Aucune concertation n'a pu être engagée parce que pour nous comme nous avons dit non c'est non. C'est à la fin des DL que les plants sont amenés. Nous n'avons pas réagi parce que l'arbre c'est une « *albarka* » (bénédiction). Mais notre mécontentement c'est lorsque nous avons appris que le projet a recruté 2 gardiens ce mois-ci. Vous imaginez que le jour où mon animal va dans mon champ libéré et que quelqu'un, parce que tout simplement il est gardien, lui empêcherait ou le conduirait chez le chef pour que je sois amendé ! Non, on va voir ! » (O. H., 11/10/2015).

Ces réactions constituent une inquiétude pour les gardiens. Ceux-là disent qu'ils ne peuvent pas tout surveiller parce que c'est trop. Ces gardiens n'ont eu aucun contact avec les responsables du projet mais ils ont été sollicités par le chef du village qui leur a dit qu'ils auront 8 mois de travail en raison de 25.000fcfa par mois chacun. Cependant, pour eux surveiller c'est empêcher aux animaux d'accéder.

« Le jour où il y aura des dégâts occasionnés par les animaux je vais les amener chez le chef du village. Mais, je suis sûr que les gens vont refuser de payer et vont même protester en me traitant de *ka hi may gona* (tu es plus que le propriétaire du champ). Et, si ça arrive à ce point je ne resterai que lorsqu'on me dira de laisser les animaux rentrer et je cesserai ce travail pour ne pas avoir de problèmes ». (Z.A. gardien, 11/10/2015).

## **Modalités du PGBV/B : exécutants, matériel, paiement et impacts**

### **Cas de Kire-ka-fada (Badaguichiri)**

Le projet a commencé à intervenir dans ce village en 2014 et a réalisé des activités de récupération des terres suivies de la régénération naturelle assistée dans le village de Kiré ka fada. Il a procédé par des actions de cash for work pour la réalisation des demi-lunes suivie de l'ensemencement de la paille et de la plantation des arbres sur le même site.

Avant son démarrage, le projet a mené des enquêtes sur le site pastoral et sur la prévention et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ensuite, les chefs des villages de Kiré Ka fada, Kassori, Lalamna, Tchigilli et Tambas peul furent réunis au village de Kiré ka fada par le projet où ils ont discuté sur les problèmes de leurs villages. Les chefs des villages ont sollicité la réalisation de puits comme le problème d'eau constitue un calvaire commun à tous les villages. Ce problème n'a pas été retenu par le projet. Mais il l'a réalisé autrement car avec les demi-lunes, la population a trouvé une nouvelle source d'approvisionnement en eau : l'eau qui s'entasse dans les ouvrages après la pluie.

Le projet a sensibilisé la population sur l'importance de la réalisation des travaux de récupération des terres. Ils ont présenté à la population les effets positifs auxquels tout le monde peut fonder espoir : production de paille pour les animaux, les arbres plantés pourraient servir de bois de chauffe et aussi servir à des fins commerciales, le ralentissement de la dégradation des terrains, le rehaussement du niveau de la nappe, l'appropriation et l'utilisation des techniques par les agriculteurs pour une amélioration de la fertilité de leurs champs, etc. Enfin, il y a l'avantage économique que les exécutants pourraient tirer car

l'argent qu'ils auront leur servira à payer de la nourriture, à satisfaire aux autres besoins de la famille.

Le projet a saisi le chef du village qui est en même temps président de la Cofob pour qu'il indique le site sur lequel les travaux vont être réalisés. Le chef a indiqué un espace pastoral situé à l'ouest du village. Ce site n'est la propriété de personne, c'est un espace public. A côté du lieu indiqué, NAZARI a déjà réalisé des travaux de récupération des terres (cordons pierreux et tranchets) et l'ensemencement des pailles.

Le site du PGBV/B de kire ka fada s'étend sur un très large espace. La réalisation des travaux est marquée par des conflits entre le projet et la population car, d'une part, les travaux ont dépassé l'espace pastoral pour toucher des champs avoisinants.

« Le site de NAZARI est connu de tous que c'est dans l'espace pastoral, on sait que les peuls séjournent sur le site. Mais pour le site de Badaguichiri, une partie est pastorale et l'autre agricole. Au début des travaux, on a même trouvé des tiges dans le lieu car il y a des champs qui sont régulièrement cultivés depuis plus de 30 ans. Les propriétaires de ces terrains n'ont pas été avisés pour la réalisation des travaux sur leurs champs. Les échos leurs sont parvenus pour leur faire savoir que les travaux vont toucher leur terres parce qu'ils ne sont pas du village de Kire ka fada. Certains sont du village de Tchigilli et d'autres propriétaires ne sont même pas au Niger c'est le cas du monsieur qui vit au Gabon mais qui a envoyé de l'argent à un parent pour qu'il lui achète des champs (3 de ses champs sont en conflits avec le projet). La délimitation du site a constitué un problème même au sein du staff car tous les traceurs ont refusé de tracer dans les champs. Il a fallu qu'un éleveur peul du nom de Tchali vienne pour tracer. Les motivations de ce dernier à faire le traçage sont interprétées comme soit disant c'est parce qu'il est peul et qu'ils veulent avoir beaucoup plus d'espace pour le pâturage. Les propriétaires n'ont pas été informés par le projet jusqu'à la fin des travaux donc inutile de parler des papiers d'autorisation. Le problème c'est que des propriétés agricoles privées sont considérées comme étant des espaces pastoraux avec interdiction de ne pratiquer aucune activité pendant une durée de 3ans. De ce fait, les propriétaires se trouvent privés de leurs terres. Les propriétaires accompagnés des chefs des villages de Kire ka fada, Tchigilli et Lalamna se sont rendus sur le site pour délimiter l'espace pastoral et remettre les propriétaires dans leurs droits mais le projet ne les a pas écoutés. Le problème est porté au niveau des autorités communales. Même au niveau de la mairie le problème n'est pas résolu car les agents du projet ne prennent pas part s'ils sont convoqués. Les propriétaires sont décidés à reprendre l'exploitation de leurs terrains même si le projet ne les autorise pas car cette année ils sont privés de leurs droits. Ils défendent cette position parce qu'ils disent que leurs terrains ne sont pas inexploités. Ils s'opposent aux travaux sur leurs champs parce qu'ils pensent que les terrains seront arrachés à jamais pour devenir des aires de pâturage » (le chef de village de Tchigilli).

D'autre part, les retards dans les paiements ont provoqué des tensions entre le projet et les exécutants. Comparativement au chantier de NAZARI avec lequel ils sont payés toutes les semaines, avec PGBV les exécutants ont fait face à un sérieux problème de paiement car en début du chantier, le paiement était hebdomadaire mais avec le temps le paiement était devenu bi et même tri-hebdomadaire. Cette situation a exposé les délégués à de rudes accusations de la part des exécutants qui les taxaient d'être complices.

Des exécutants affirment s'être retrouvé dans des situations complexes car contraints de chercher des crédits auprès des voisins, des boutiquiers ou bien de brader les ouvrages qu'ils ont creusés à vil prix pour subvenir à leurs besoins. 2 demi-lunes sont vendues sur le marché noir à 750f alors que le projet les paie à 1300f.

La disponibilité des demi-lunes impayées a également facilité l'accès des femmes au crédit céréalier dans les magasins villageois. Si une femme dispose des demi-lunes impayées elle peut avoir des vivres qu'elle remboursera après les paiements. Notons que les ouvrages impayés ont aussi servi de garantie dans la recherche des prêts.

« Du fait des difficultés financières dues au retard des paiements, les ouvrages creusés ont servi de garantie quand les exécutants partent à la recherche des crédits. Il y a le cas d'une femme qui avait des demi-lunes impayées qui a eu à accéder au crédit d'un sac de farine de blé et d'huile pour préparer un baptême parce que j'ai témoigné qu'elle avait des demi-lunes impayées ». (Soumaila chef de chantier)

Le site de kire ka fada est supervisé par un lieutenant, chef de service communal de l'environnement de Badaguichiri. Le retard dans le paiement est justifié par les agents techniques par l'argument selon lequel c'est un seul payeur qui parcourt tous les chantiers du projet. Selon la compréhension des acteurs locaux, le projet a dû élargir le site parce que l'espace pastoral ne peut pas accueillir un grand nombre de troupeaux d'où la nécessité de l'élargir. Mais ces propos ne sont pas confirmés par les agents techniques.

Pour les exécutants, la participation aux travaux a été libre sans aucun critère pour les habitants des 4 villages cités ci-dessus. Les effectifs des exécutants ont été très fluctuants à cause des retards dans le paiement. Plus les ouvrages impayés sont nombreux plus les exécutants désertent mais dès qu'il y a paiement, ils affluent sur le chantier.

Le projet a mené des campagnes de sensibilisation à l'endroit des jeunes qui partent en exode pour qu'ils restent travailler au village. Pour ce faire, le projet les a promis des emplois pendant 6 mois donc de la récolte jusqu'à la prochaine campagne hivernale. Ce qui va les occuper et les retenir au village et abandonner l'exode. Malheureusement, les travaux n'ont duré que 3 mois.

Pour ce qui est de la gestion du site, le projet a lancé l'offre de 2 gardiens qui seront payés à 25.000f/mois. Mais du fait que la somme est jugée dérisoire, personne n'a accepté l'offre. Il a fallu un consensus entre le comité pour que 2 volontaires (le président et le secrétaire) acceptent. Selon les concernés, le responsable du projet leur a fait comprendre que leurs salaires seront pris en charge par les autorités communales.

#### **Profil de S. B., secrétaire et gardien du site de Kire ka fada**

Né en 1978 à Tchigilli où il fréquenta l'école primaire, il fut admis au certificat en 1992. De Tchigilli il partit à Illéla pour le cycle secondaire où il étudia au CEG d'Illela et de Konni. Après avoir échoué au BEPC, il partit en exode à Abidjan en 1999 où il resta 5 ans. Il revint à la maison à cause des tensions sociopolitiques consécutives aux troubles électoraux qui ont opposé les pros Gbagbo aux pros Ouattara. Après son retour, il se mit à l'agriculture et travailla aussi aux côtés des projets qui interviennent dans le secteur. Il a travaillé avec des projets comme :

- ❖ NAZARI pendant 3ans en qualité de secrétaire du comité villageois
- ❖ PGBV/B en qualité de secrétaire dans le comité de chantier et de gestion du site de récupération des terres
- ❖ Cofob en qualité de secrétaire

Il a aussi suivi plusieurs formations et sensibilisations avec des projets comme NAZARI (sur les techniques de fabrication du sel pour les animaux ; fabrication des réchauds modernes ; pratique de

l'élevage moderne ; techniques agricoles ; fabrication des pesticides ; sensibilisation sur l'importance du renforcement de l'esprit associatif). Avec la Cofodep il suivit des formations sur : la gestion des conflits ; la sécurisation des titres fonciers ; la prévention et la gestion des conflits fonciers.

Il espère entrer en politique pour résoudre les problèmes qui assaillent son village et selon lui les problèmes prioritaires sont : l'approvisionnement en eau, la construction et l'équipement des classes, la réalisation des voies d'accès au village, etc.

Le choix de ce site est fait par le service communal de l'environnement, en commun accord avec les autorités communales. C'est lors des brigades forestières que ce site a été identifié dans l'enclave pastorale constituant un terroir partagé par 5 villages. Il s'agit du village de Kire-ka-fada, de Tchiguilli, de Guidan Kassori et de Ambaroura. Sur ce site il y a eu une équipe composée d'un chef chantier, de 2 encadreur et de 3 traceurs. Le chef chantier est choisi par le chef du service communal de l'environnement et les encadreur ou traceurs sont proposés par la communauté avec comme condition les encadreur doivent savoir lire et écrire. Le chef chantier est responsable du site. Les encadreur s'occupent de l'enregistrement des noms de travailleurs présents sur le site et comptent pour chaque nom enregistré le nombre de DL réalisée. Les traceurs mesurent et tracent les endroits où les DL vont être creusées. Les 2 premiers ont des fiches journalières et hebdomadaires tandis que les derniers n'ont que des compas et des cordes. Sur ce site, la formation est assurée par le chef chantier qui est stagiaire au service communal de l'environnement.

#### **Profil du chef de chantier :**

S.A. est né en 1982 à Garhanga. Il a fait son cycle primaire à Garhanga et le secondaire premier cycle à Keita puis à Bagaroua où il obtint son BEPC en candidature libre. Après l'obtention du diplôme A. fait le service de participation à Indounga de 2002 à 2003 où il étudia l'agro-sylvo-pastoralisme obtint un certificat d'aptitude. En 2003, il retourna à Keita auprès du projet intégré où il a fait un stage (pépiniériste : production de plants) pendant 3mois avec 20.000fcfa de prime par mois. Après ce stage, il est retourné à la direction de l'environnement de Tahoua. Celle-ci le met à la disposition du service départemental de l'environnement de Keita où il resta pendant 6 mois avec la même prime mensuelle de 20.000fcfa. Au terme de ce stage, il retourna à la DRE/Tahoua pour y rester pendant 1 an avec des primes forfaitaires. De cette direction, il va à la direction départementale du génie rural de Tahoua pour 1 mois de stage non rémunéré. Il revient à la DRE/Tahoua pour demander encore du travail mais il a été mis à la disposition du service de l'environnement pour le compte d'Illéla en début décembre 2005. Il est retenu encadreur dans le cadre du programme spécial pour la réalisation des banquettes à Lalamna le 14 décembre 2005. Il y resta pendant 3 ans. De 2008 à la date d'entretien, il est stagiaire (non rémunéré) au service communal de l'environnement de Badaguichiri. Marié depuis 2010 et père de 2enfants, A. fait des économies avec ce qu'il gagne pour pouvoir continuer ses études à l'IPDR de Kollo à titre privée au courant du mois d'octobre 2015.

Pour le travail, la main d'œuvre locale utilisée est composée de plus de 60% de femmes, de près de 35% de jeunes et de moins de 5% de personnes âgées. Les femmes sont constituées des mariées, des divorcées et des veuves. Pour engager les gens sur le site il y a eu des critères de sélection. Ces critères sont : être âgé de plus de 18 ans, être physiquement apte à travailler et ne pas être femme enceinte ou allaitante. Ce sont 2880 personnes qui ont travaillé sur le site de Kire-ka-fada.

Pour ce site, les habitants de Lalamna y ont travaillé et, au départ, les hommes étaient très nombreux ; mais, avec l'arrivée des premières pluies, les hommes se sont retirés pour s'occuper des travaux champêtres, laissant place aux femmes. Et on peut noter qu'à Lalamna, aucune femme physiquement valide n'a manqué ce travail de « *rabin wata* » (demi-lune), « *dan kabari* » (petit tombeau) et de « *katanga dutsi* » (cordon pierreux).

Dans ce village, le travail a suscité beaucoup d'engouement et il s'est trouvé qu'une femme enceinte de 5 mois en dissimulant sa grossesse a réussi à travailler et lorsque son encadreur a remarqué son absence qu'on lui a dit qu'elle a accouché, il est allé chez elle et :

« Il est même venu chez moi pour me dire que j'ai failli lui créer des problèmes. Et je lui ai dit que c'est vrai que tu ne savais pas que j'étais enceinte mais cela ne m'a pas empêché de travailler. Voici l'enfant ; il n'a rien et puis j'ai eu mon argent » (X. village de Lalamna).

Le matériel fournit par le projet est composé de pioches, de pelles, de barres à mine et de gants. En plus, le chef chantier dispose d'une boîte à pharmacie. Les plants sont aussi livrés par le PGBV/B et la semaine de travail commence le samedi et finit le mercredi.

Sur ce site le nombre de Demi-Lune par personne n'est pas défini. C'est à chacun sa capacité à travailler. Le but est :

« D'améliorer le niveau du tapis herbacé. Les espèces ensemencées sont Karanguiya et Qayasuwa tandis que les plants sont composés de acacia sial (erahi) et acacia sénégal (akora) » (S. A, 18/9/2015).

Le chef chantier est payé 60.000fcfa par mois et les encadreurs et traceurs sont payés chacun 50.000 par mois. Le prix de la DLp est de 433 fcfa et la plantation 25f par plant. Le montant par exécutant est la somme des DLp ou des plants plantés multipliée par le prix unitaire.

C'est le comptable du projet qui paye les gens qui ont été recrutés. Il n'a pas été souligné sur ce site des cas d'impayés mais les exécutants se plaignent du retard dans le paiement. Celui-ci est prévu chaque semaine mais la lenteur administrative et l'élargissement du circuit de vérification et de validation des états de paiement créent du retard.

En effet, c'est à la fin de la semaine (mercredi) que le chef chantier dépose les états de paiement au niveau du service communal de l'environnement qui vérifie et appose sa signature le jeudi pour l'envoyer au maire le vendredi. Le maire à son tour signe l'état au niveau de son visa avant de l'envoyer au point focal d'Illéla. Celui-ci le reçoit le lundi et le traite afin de le transmettre au département de l'environnement. Le département le valide et l'envoie à Tahoua le mardi. Après ces étapes, le comptables décaisse l'argent et prépare une mission de paiement pour plusieurs sites des 4 départements : Illéla, Bagaroua, Keita et Bouza.

Le travail du projet Badaguichiri est très avantageux en revenu mais l'attente de paiement est très longue. C'est ce qui sort de cette métaphore d'une femme de Lalamna :

« *ba ka moriya kasar in kanwa. Iyaka kudi amma sai ka can ye su ga bashi kan su zu* (tu ne profites pas de l'eau du natron. Il y a suffisamment d'argent mais tu le dépenses en crédit avant qu'il ne vienne) » (X. femme ayant travaillé sur un site, 1/10/2015)

Trois principaux avantages sont cités pour ce travail :

- ❖ Pour les exécutants, les encadreurs, traceurs et chef chantier, le revenu tiré leur a permis de pouvoir payer les moyens de subsistance, de payer des vêtements et souvent des ustensiles pour les femmes.
- ❖ Sur le plan économique, il y a des personnes qui gagnent jusqu'à 20.000fcfa par semaine et sur le plan social cela leur a permis de faire de l'entraide entre les travailleurs et les non travailleurs (du fait des critères d'exclusion).
- ❖ Enfin sur le plan pastoralisme, cette activité a permis d'atteindre l'objectif qui est celui d'améliorer le tapis herbacé de l'enclave. Toutefois, le site est encore mis en dépend. Il est surveillé et gardé.

Pour les femmes ayant travaillé, les avantages qu'elles disent avoir tirés sont multiples : certaines disent avoir acheté du thé pour leurs époux et elles les sollicitent moins pour les petites dépenses. D'autres ont payé des petits ruminants ou des ustensiles.

#### Cas du site de Zourare Satourou dans la commune rurale de Tajaé

A Zourare Satourou les travaux de récupérations des terres avaient commencé tardivement (25/05/2015) et avaient fini très tôt avec le début de la campagne hivernale (22/06/2015). Ici, ce sont des demi-lunes agricoles qui ont été réalisées sur une superficie de 11 hectares (mais ce sont 100 hectares qui étaient prévues).

Ce sont 2000 DLa qui sont réalisées. Au début des travaux, il était demandé au moment de la plantation de mettre 2 DLa entre 2 plants. Mais, lorsque les travaux sont interrompus, il a été demandé de planter dans chaque DLa un plant.



Photo : site de récupération des terres de Satourou

Pour ce qui est du choix du site, notons que le site a été proposé par les populations. Celles-ci connaissent déjà l'importance des activités de récupération des terres (cf. les interventions des autres projets). En plus, ces populations étaient informées de l'intervention du projet « bassin versant » depuis 2013 lors de la visite du directeur régional et départemental de l'environnement accompagné du maire de Tajaé. Ce qui a permis très vite de proposer le site.

Le chef chantier a été choisi par le chef du service communal de l'environnement tandis que les traceurs et encadreur étaient proposés par les participants à la rencontre chez le chef du village. Pour les encadreur il y a eu deux critères : être régulier sur le site (critère valable pour les traceurs) et savoir bien remplir les fiches.

Pour ce qui est des exécutants, la main d'œuvre utilisée, au moment de creuser les DLa<sup>1</sup>, était quasiment composée des hommes. Les femmes étaient en nombre restreint à raison des travaux ménagers, du statut (enceintes ou allaitantes) et de

« La coutume des nomades et les femmes de zango ne peuvent pas faire ce travail » (N. I.8/10/2015).

Par contre, les femmes étaient fortement intervenues au moment de la plantation. Les exécutants sur le site étaient venus de Satourou, de Zangon Takashar et de Zangon Timijar.

<sup>1</sup> Dans cette zone, c'est avec le terme « ramu » (trou) que les populations qualifient les DL.



Lors de ce travail, il n'y a pas de limitation de nombre de DLa par jour. C'est chaque personne ce qu'elle peut faire. Les traceurs (au nombre de 4 s'occupent de la mesure) et les encadreurs (au nombre de 4 s'occupent de la liste nominative et du nombre de DLa par personne) ont tous suivi une formation à Moujia (2000 par participant dont 1500 prime et transport 500).

Pour ce qui est des paiements, le chef chantier est payé 75.000 fcfa, les encadreurs et traceurs chacun 50.000cfa par mois. Une DLa coûte 430 fcfa et un plan 25cfa. Pour l'équipe et les exécutants DLa il n'y a pas d'impayés mais le retard dans le paiement (au lieu d'une semaine, ça prend 2). Par contre, ceux qui ont planté les plants ne sont pas encore payés bien que la plantation a été faite en août.

L'impact était pour certains perceptibles car un des bénéficiaires note que :

« gona ta rayu, ta tare ruwa kuma ga ciyawa » (ABDOU A, 7/10/2015),

Un second souligne que :

« Ceux qui partent à Illéla et Sokoto pour l'exode sont revenus au village pour ce travail mais ça s'est vite arrêté. Ceux qui n'ont pas du travail en ont eu et les jeunes gens qui ont travaillé ont aidé leurs parents avec le revenu tiré » (MOHAMED I., 8/10/2015)

Un troisième note que :

« J'ai pu payer des vivres à ma mère, comme mon père est décédé et j'ai aussi payé un mouton à 30.000f que j'ai vendu proche de la fête de tabaski avec beaucoup de bénéfices » (NAROUA I., 8/10/2015).

Pour ce qui est du gardiennage, en début de ce mois d'octobre le lieutenant du service de l'environnement a demandé au chef de chantier de trouver un gardien qui sera payé 25.000fcfa/mois. Mais, à la date de 7/10/2015 ce gardien n'est toujours pas recruté.

## **Les communes et leurs nouveaux rôles : Les élus locaux et le budget participatif**

Les communes constituent le premier partenaire du projet. Les élus locaux comprennent de plus en plus leur rôle et les tâches qui les attendent. Un élu explique en ces termes :

« *Konsayé riga biyu gare shi. Guda ta wakilta al'uma tay, guda ta sawraren da duka koken su* (le conseiller à 2 chemises. La première consiste à représenter sa circonscription et la seconde à écouter et porter la parole de son électorat à la commune » (Elh SALIFOU I, 18/9/2015).

Auparavant, cet élu, avant d'être conseiller municipal, dit n'avoir pas compris ce qu'un budget communal signifiait :

« C'était comme si l'argent est déjà là. Et quand la mairie n'a pas fait grand-chose je me disais que cet argent a été détourné. C'est avec la formation sur le budget participatif que j'ai compris réellement c'est qu'un budget ».

Pour un autre élu, le budget participatif renvoie à :

« *kasafin kudi wanda a ke yi da yawun al'umma* (une planification budgétaire qui prend en compte les points de vue des citoyens». (H.I, 29/9/2015).

La question de « budget participatif » dans la commune de Badaguichiri est l'œuvre du projet Prodex. Celui-ci a appuyé le réseau communal des organisations des sociétés civiles « *hadin kan jama'a* » en juillet 2015 pour une formation et une sensibilisation sur le rôle de la société civile, sur les droits et devoirs des citoyens et sur le budget participatif. La formation a réuni 36 groupements adhérents de ce réseau. Lors de cette formation chacun des villages administratifs de la commune rurale de Badaguichiri a été représenté par 2 personnes et les élus locaux y ont aussi pris part.

La démarche d'élaboration du budget participatif place les conseillers et les citoyens au cœur de l'activité budgétaire. Pour ce faire, la commune est divisée en trois secteurs (Badaguichiri, Yama et Roukouzoum). Chaque secteur est un regroupement de plusieurs villages. Au niveau de celui-ci se rencontre tous les délégués, soit 2 par village. Ces derniers sont les ambassadeurs de leurs populations respectives. Ils sont soit choisis par le conseiller du ou des villages (comme c'est le cas de Roukouzoum) soit proposé par la mairie (comme à Kaoura). Les 2 délégués sont chargés de tenir une AG villageoise afin de recueillir les besoins de leurs populations. A cet effet, ils reçoivent des fiches qu'ils sont sensés remplir après discussion avec ces dernières.

Le PRODEX a mentionné un certain nombre de critères pour les conseillers dans le choix des délégués villageois :

« Être patient et disponible, être attaché au village et/ou à la zone, être patriotique, savoir lire et écrire » (H.I, 29/9/2015).

Pour les personnes enquêtées, elles retiennent que fait que les travaux sont la proposition des populations et celles-ci, de manière implicite, sont informées des réalisations sur fonds propre de la commune ou sur l'appui des PTF.

Certaines soutiennent que la notion du budget participatif a augmenté le nombre de personnes qui participent aux sessions ordinaires tandis que d'autres pensent qu'elle a juste permis aux populations de savoir que lorsque la mairie ne peut pas prendre en charge leur besoin, les PTF peuvent le faire.

## **Interventions des autres projets : les infrastructures et leurs gestions**

Plusieurs projets sont intervenus dans les communes de Badaguichiri et de Tajaé. Ceux-là vont être cités en rapport avec les réalisations qu'ils ont faites.

### **Cas du seuil de Tambass dans la commune de Badaguichiri (PMERSA)**

En plus des DL, des cordons pierreux faits par l'USAID respectivement en 2011 et 2013, le village de Tambass a aussi bénéficié du seuil d'épandage réalisé par PMERSA<sup>2</sup> en 2015. Sur

---

<sup>2</sup> **PMERSA MTZ**: projet de mobilisation des eaux pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

cette dernière réalisation, les points de vue sont divergents ou contradictoires au sujet de la prise de contact entre populations et le projet. En effet, le chef du village affirme que le projet n'a consulté personne avec le démarrage des travaux tandis que les personnes rencontrées sur le site disent que les gens avaient été informés mais ne savaient pas que c'était un « dame » qui allait être fait sinon ils auraient empêché sa réalisation. A la date du 22 septembre 2015, l'ouvrage était terminé il y a 8 mois environ.



Photo : seuil d'épandage de Tambass

L'ouvrage de Tambass paraît, à vue, multifonctionnel. En effet, il a l'architecture d'un mini-barrage accompagné d'une structure proche d'un seuil d'épandage. Autrement dit, l'ouvrage permettra de stocker et de drainer l'eau lorsqu'elle déborde du mini-barrage. Ainsi, l'ouvrage de Tambass est un seuil d'épandage de deuxième niveau.

C'est un seuil réalisé sur les champs des cultivateurs qui n'ont pas été avisés en amont. Par conséquent, aucun accord qu'il soit matériel ou oral n'a été conclu entre le projet et les propriétaires des terrains.

Les informations recueillies auprès de chef du village et de nombreux paysans sont contradictoires : le chef du village fait savoir qu'il n'est pas impliqué dans le choix du site. Tout ce qu'ils savent c'est qu'un jour ils ont vu des agents de l'Etat (Génie rurale) en train de faire des mesures avec des appareils. C'est comme ça qu'ils les ont vu un autre jour commencer à amener des matériels pour la construction du seuil. Par contre le même chef du village ainsi que d'autres affirment qu'avant le début du chantier, les agents du Génie rural ont animé des séances de sensibilisation sur les effets bénéfiques d'un seuil. Ces séances se sont déroulées devant la maison du chef du village en plénière. Un jeune agriculteur interrogé sur ce sujet raconte :

« Après la réunion, les agents ont demandé à tout celui qui n'est pas d'accord de lever son doigt et personne n'a osé lever le doigt. Mais cette abstinence n'était pas synonyme d'accord

mais ils avaient eu peur. Saurait été qu'ils nous ont associé nous on allait dire qu'on n'en veut pas parce que tout le monde connaît les conséquences de ces travaux à Roukouzoum ».

Le chef de village note que les paysans sont craintifs quand il s'agit d'exprimer leurs besoins quand leur position va à l'encontre de celle des agents de l'Etat. Il dit :

« L'Etat est fort, si l'Etat décide de faire ses travaux, vaut mieux le laisser faire ». (chef de village)

L'idée du rejet du seuil de Tambas est bâtie sur l'exemple du seuil de Roukouzoum. La population du village de Tambas est bien informée du fait que ce seuil a négativement impacté la production du sorgho et du haricot (agounoussourou). Alors que le sorgho et le mil constituent les aliments de base dans la région et la culture de cette variété de haricot est généralement commerciale. Donc la réalisation du seuil est synonyme de déficit céréalier et économique récurrent chez les cultivateurs.

Le seuil est jugé mal construit. 2 problèmes sont relevés par la population :

- ❖ Le premier problème c'est la fuite d'eau sur un côté du seuil. Cette fuite est perçue par la population comme une erreur technique. Pour la population, un seuil bien construit ne devrait pas avoir une faille à travers laquelle l'eau va s'échapper pour inonder des champs et détruire les cultures. La coulée d'eau dans les champs a causé d'importants dégâts puisque les terrains inondés ne sont favorables au développement des cultures telles que le sorgho et le haricot. Ces genres de cultures se développent mieux si le terrain est arrosé à une certaine fréquence.

Un cultivateur dont le champ se trouve totalement submergé dit qu'auparavant, il a l'habitude d'engranger plus de 300 bottes de sorgho à la fin de la récolte sur son champ avant la réalisation du seuil. Heureusement, pour lui il dispose d'un autre champ juste à derrière le seuil donc à l'ouest. Seulement, le sorgho est en grande partie détruit par les ruissellements des eaux. Cette il n'espère même pas avoir 30botes à la fin de la récolte.

Les propriétaires des parcelles situées au Sud du seuil estiment aussi que cette infrastructure ne les arrange pas parce que leurs champs de vallée ne sont plus arrosés.

- ❖ Le second problème est que le site sur lequel l'ouvrage a été réalisé est partagé par 6 villages dont Tambass et Abinguiro à l'Est, Tounga Saddi, Bougi I et Sagoum à l'Ouest et, Tambass Peulh (une partie à l'Est et une autre à l'ouest). Les propriétaires des champs concernés se plaignent tantôt du fait que l'ouvrage n'a pas de route car il leur est impossible d'aller dans les champs sur l'ancien chemin (10 mn de marche) ; il faut passer par un contour de plus de 30 mn de marche. Les techniciens n'ont pas prévu une voie d'accès, un pont qui va permettre aux paysans de circuler librement et facilement sur le seuil. Effet, pour les seuils de Roukouzoum et de Bourdi des voies latéritiques sont aménagées sur la digue de manière à permettre aux usagers de le traverser même avec des charrettes. Par contre pour le seuil de Tambas, il n'est pas possible de circuler sur la digue avec un moyen de déplacement. Les propriétaires des terres situées au Sud du seuil éprouvent de grandes difficultés de transport. Ils sont obligés de laisser leurs moyens de déplacement au côté Nord de la digue où il faut prêter attention à la descente et à l'ascension de la pente qui lie la digue aux tas de la latérite qui bordent les deux côtés de la digue.

Bien la réalisation de l'ouvrage ait suscité des prévisions de la baisse de la production agricole, d'un autre côté elle permet aux maraichers de fonder espoir. Selon un maraicher :

« le PMERSA travaille avec les maraichers. Avant la réalisation de l'ouvrage, le projet a consulté les 2 groupements celui des maraichers et celui des cultivateurs pluviaux. Les agriculteurs s'y étaient opposés mais le projet n'a pas pris leurs suggestions en compte. Le projet a expliqué la nécessité de construire le seuil par le fait que la productivité agricole est de plus en plus mauvaise dans zone. D'où la nécessité de trouver une alternative avec l'introduction du maraichage » (M.S.)

A défaut d'un comité de gestion, ce sont les avis des gens présents sur le site qui ont été recueillis.

### Cas du seuil de Bourdi Liman

« Le seuil est construit en 2004 dans le cadre du programme spécial du Président Tandja. Mais avec l'ensablement de l'ouvrage, PMERSA l'a réhabilité en 2014 mais le seuil n'est jusque-là pas réceptionné car les travaux sont arrêtés avec le début des travaux champêtres » président de la coopérative *"Allah ya sa mu dace"*

Ce projet a réhabilité un seuil d'épandage dans le village de Bourdi Liman dans la commune de Badaguichiri. La réalisation de cet ouvrage a été très critiquée par la population locale. Des problèmes sociaux caractérisent ce chantier. Le chef du village dit n'avoir pas été impliqué dans le choix du site. Le seuil a été construit dans les champs des agriculteurs qui n'ont été ni consultés en amont, ni dédommagés. Ce qui, disent-ils, a appauvri beaucoup de paysans qui ont été privés de leurs terres ou qui sont dans l'impossibilité de cultiver leurs terrains pendant la saison hivernale parce que les champs sont inondés. La réalisation de cet ouvrage a été contestée par les propriétaires des champs sur lesquels le seuil est construit. A la réception de l'ouvrage, il semblerait que le Président Tandja était présent quand un propriétaire du terrain Elh Tiyo s'est prononcé pour réclamer des dédommagements. Mais sa requête n'a pas été acceptée par le Président qui a montré que l'intérêt général prime sur les intérêts individuels.

Selon les informations recueillies sur le terrain, le projet a expliqué à la population les avantages liés à la réhabilitation du seuil dont entre autres : le rehaussement du niveau de la nappe phréatique, la disponibilité des eaux pour la pratique des cultures maraichères pendant les saisons sèches, etc.

Pour ce faire, PMERSA a rehaussé le niveau de la digue d'une hauteur de 50cm. ce qui a permis cette année de stocker une très grande quantité d'eau dans le seuil. Ce qui n'est pas sans conséquence sur les champs des deux côtés du seuil surtout sur le côté est.

A l'Ouest, les cultures du sorgho et du haricot ne sont pas praticables car avant le rehaussement de la digue, l'eau qui passait par-dessus le barrage arrosait toute la vallée avant de se jeter dans le 2<sup>e</sup> seuil du village. Pour cette année, les conséquences sont très lourdes pour les agriculteurs car des champs sont inondés, et le déficit risque d'être important.

Toutefois, il faut souligner que ce seuil n'a pas engendré que des effets négatifs. Des effets positifs sont également constatés car la stagnation des eaux du seuil a rehaussé le niveau de la nappe. Ce qui offre une certaine facilité dans l'accès à l'eau et une amélioration des activités maraichères qui génèrent de revenus à la population locale. Des emplois ont été créés aux

habitants des 7 villages environnants qui ont pris part aux travaux de réalisation de l'ouvrage par du cash for work.

Le seuil de Bourdi est géré par la coopérative maraichère " Allah ya sa mu dace" qui regroupe les maraichers des 7 villages environnants du seuil. Cette coopérative est aussi dirigée par un comité de gestion qui représente tous les villages.

Voici la composition du comité de gestion et leurs rôles dans la gestion de la coopérative : Un Président, un Vice-Président, un SG, un SG/A, un Trésorier, un Trésorier/A, un chargé de l'information et son adjoint, 2 commissaires aux comptes, 2 délégués et 3 brigadiers.

Ce comité a en charge la gestion de la coopérative et de ses ressources. C'est l'instance dirigeante qui doit former et informer les autres membres et à rechercher des partenaires. Les brigadiers ont en leur charge, la gestion du seuil. Ils ont le devoir de faire respecter les bonnes pratiques pour la pérennité de l'ouvrage. Ils disent vouloir contrecarrer des dégâts que peuvent causer des éleveurs (si les animaux passent sur la digue ils peuvent l'endommager) ; des chasseurs ; des voleurs des fils de fer et les plantent qui poussent sur l'ouvrage et qui peuvent l'endommager. Ces brigadiers (gardiens) ont reçus des formations par l'ONG JIKA VRACS sur les techniques de protection et de gestion du seuil.

#### Profil du Président de la coopérative

I.A. est né en 1966 au village de Bourdi Liman. Il fréquenta l'école primaire de Roukouzoum mais quitta les bancs dès sa première année de scolarité car ses parents ont préféré qu'il aille poursuivre des études coraniques dans le village de Kaoura. Mais quelques années plus tard, il revint au village pour suivre les cours d'adultes qu'il a beaucoup appris au point de commencer à en dispenser à ses pairs en 2007 avec l'ONG JIKA IDOS.

Sa première migration internationale date de 1983 quand il partit à Lagos au Nigeria où il a travaillé en tant que manœuvre pendant 3mois. Ensuite en 1985, il partit au Cameroun où il a tenté le commerce pendant 2ans avant de revenir au bercail juste après la mort de Kountche en 1987. En 1988, il est cette fois ci parti en Côte d'Ivoire pour faire du commerce. Il resta là-bas jusqu'en 1992. Après, un an au village, il repartit en Côte d'ivoire pour poursuivre ses activités commerciales jusqu'en 1996 date à laquelle il regagna définitivement le village. Depuis, il s'attelle à l'agriculture comme activité principale. Il pratique les cultures hivernales et les cultures maraichères.

Il est très impliqué dans les activités d'ordre associatif. Dans son village, il a multiple casquettes :

- Président de la coopérative Allah ya sa mu dace
- Représentant des agriculteurs dans la cofob
- Trésorier du groupement mixte AMANA
- Vice-président du Comité Villageois CVD
- Président AIKI DA CIKAWA (groupement de 5 coopératives des 5 communes de Badaguichiri)
- Il fait partie des diplômés de GOMAMA formés par VRACS sur le champ école paysan
- Sur le plan politique, c'est un ancien militant du MNSD qui s'est reconverti au PNDS. Il compte déposer sa candidature aux prochaines élections municipales.

## Cas du magasin d'intrant agricole de Bourdi Liman

A Bourdi Liman, le magasin d'intrants agricoles est géré par Mr J. A. depuis le 5 janvier 2007 pour le compte de la coopérative maraîchère « Allah sa mu dace ». Cette coopérative regroupe les villages de Bourdi 1 et 2, Roukouzoum, Amabaroura, Raha, Kalaba, Katossara et Dindi et compte actuellement 1056 membres. A sa création, chaque membre a cotisé une somme de 500fcfa. Elle fût crée sur demande du projet japonais « Jika Idos ou vracs ».

A son démarrage en 2007, la coopérative a acheté 18 sacs d'engrais (13 500 par sac) à l'URC d'Illela. Cet engrais a été stocké dans le magasin du président puis vendu au membre à 16.000fcfa. Ce même magasin a été utilisé gratuitement pendant 2 ans (2007-2008). Après sa démolition, un autre membre a proposé son magasin mais avec gratification. Ce qui fut accepté avec un paiement mensuel de 5000cfa par mois. Ce magasin a été utilisé pendant 2 ans (2009-2010). Un jour un projet est venu avec pour but de construire un magasin mais demanda à la coopérative de fournir des briques, de l'eau et la parcelle. Un membre (Ilo) donna sa parcelle mais deux ans après, **le magasin fut démoli.**

Après cet incident, la présidente du groupement féminin AMANA de Bourdi (aussi membre de Allah sa mu dace) a proposé leur magasin construit par GEDD GAO. C'est dans ce magasin que le président de la coopérative a pu installer les produits (de 2012 à 2015). Le magasin contient de l'engrais, des semences (produits maraîchers et agricoles), des produits phytosanitaires et du fumier compact (fait localement). La principale activité du gérant est la gestion dudit magasin : vente et encaissement. Ci-dessous les prix de vente de la coopérative :

produits	quantité	Prix
Engrais	Demi-mesure (maraba)	500f
	Mesure (tiya)	1000f
	Sac 50kg	16000f
Chou, salade, tomate, poivron, aubergine sauvage, oignon	Sachet de 10 g	250f
Poison	sachet	1300f
Mil sélectionné	Une mesure	500f

En ce qui concerne les produits phytosanitaires, ce sont des brigadiers qui viennent prendre les appareils pour faire le traitement sur demande du producteur. Ces brigadiers ont eu une formation sur le mélange des produits et le traitement des cultures. Ils ne sont pas payés par la coopérative. Ils sont payés à la tâche par les propriétaires des champs ou périmètres traités.

Notons que les semences sont vendues à 250f parce que la coopérative les reçoit gratuitement. Par contre, pour le poison (depuis CAIMA 1250 FCFA) les gens ne payent pas (bien qu'ils savent que c'est de la bonne qualité) parce qu'il y a une différence de 750f sur le marché (500F le sachet). Pour le riz, le gérant ne vend pas mais chaque emprunteur doit ramener l'équivalent de ce qu'il a prêté.

Les acquéreurs trouvent bizarre le fait qu'ils payent les produits qui sont gratuitement fournis à leur coopérative mais le gérant de la coopérative leur explique que :

*« da kullun a kamo kififi abaka gara a koya ma ka kamo shi da kan ka dan wata safiya wayewa ake ya ce baida lafiya. Kenan sai ka kwana da yunwa. Kuma in a na badawa banza wayewa ake mangaza babu komi (au lieu de te donner gratuitement du poisson vaut mieux t'apprendre à l'attraper car celui qui te le donne se réveillera un jour malade. Ce jour tu seras mort de faim. Et si on donne gratuitement des biens du magasin on se réveillera un jour avec le magasin vide*



et sans moyens de l'approvisionner de nouveau» (A. D., gérant magasin intrants, Bourdi Liman, 26/09/2015).

Le gérant de ce magasin n'a pas de salaire. C'est lors des sessions ordinaires que l'AG décide de ce qui lui sera donné. Pendant, toutes ces années la plus grande somme qu'il a reçu c'est 10.000fcfa sinon le plus souvent c'est 5000f qu'on lui donne.

### ❖ Profil du gérant

D. A. est peul et est né en 1956 à Bourdi Liman. Il n'a pas été à l'école mais dès son jeune âge, il commença des études coraniques à Bourdi. En 1974, il suivit une formation en alphabétisation. Cette formation a eu pour but « *yaki da jahilci* », « *iya rubutawa da karantawa* », « *tahiyar da aikin kanka da kanka* », « *kiwon lafiia* », « *noma da kiwo* » et « *neman cikaken labari na kasa* ». En 1984 avec CLUSA, il fut commissaire dans la gestion d'une boutique de céréales, savon et autres articles de première nécessité. A l'époque la boutique avait été créée à Roukouzoum. Elle est partagée entre les villages de Roukouzoum, Bourdi, Amabaroura, Nagaro et Guidan Kassori. Pour l'approvisionnement de cette boutique en céréales :

*« J'ai l'habitude d'accompagner ceux qui achètent ces céréales à Maradi (Aguie ou Tessaoua) et je m'occupais des comptes. Lorsque les magasins CLUSA n'en n'ont pas, les céréales sont payées avec les commerçants locaux des villages qui partagent la boutique. La capacité d'achat est de 20 tonnes. Mais, nous allons à Maradi seulement si c'est une année déficitaire ».*

En 1985, Djeli fut peseur au niveau de la base d'achat du coton de Roukouzoum. A l'époque il était délégué de son village. Il était payé 1000f/jour en cas de travail. En 1987, avec la « *samaria* » il est choisi comme secrétaire à l'information de son village. Il a plusieurs fois été invité à Illéla et à Tahoua pour des réunions autour des activités de développement dont le but au retour est de relayer l'information au niveau de la communauté. Pour cela, il retient lors de ces réunions les « *kanun labaru* (les thématiques) » et regroupe les gens du village pour en discuter. Il poursuivit ce travail jusqu'en 1990.

Après cette activité, il fut traceur dans le cadre des activités de récupération des terres avec le projet FIDA en 2004. A l'époque ce sont des DL, des Zai et des tranchées qui étaient faites comme activités. C'était du Food for work. Le « *Food* » était composé du riz, de l'huile et du sorgho. Le paiement en nature est fait chaque semaine. Les traceurs reçoivent 20kg de riz ou de sorgho et 5 litres d'huile. Tandis que pour les ouvriers c'est 5 mesures et 1 litre d'huile par DL, 6 mesures et 1 à 2 litres d'huile par tranchée et 7 mesures et 1 à 2 litres d'huile pour 50 zai.

## Cas du seuil d'épandage de Zangon Roukouzoum et conflits dans la gestion

Le site qui abrite le seuil est partagé par Zangon Roukouzoum, Ambaroura, Roukouzoum et Guidan Kassori à l'Ouest et par Roukouzoum, Ambaroura, Nagaro, Zangon Roukouzoum et Guidan Kassori à l'Est. Ce sont les principaux propriétaires des champs qui ont été aménagés. Toute la partie Est jusqu'à plus de 200m au moins est immergée dans l'eau. Plus l'eau se retire, plus les exploitants défrichent leurs champs pour l'ensemencement de la dolie avant le démarrage proprement dit du maraîchage.

En 2012-2013, une coopérative maraîchère dénommée « *Nassara* » a été créée sur demande du projet VRACS. Elle regroupe 1060 membres et regroupe 6 villages. La répartition par village est la suivante : Roukouzoum 291, Bourdi 161, Ambaroura 260, Guidan Kassori 151, Nagaro 105 et Zangon Nagaro 92. Parmi cet effectif, on distingue 636 femmes et 424 hommes. En plus du fait que les femmes adhèrent le plus (parce qu'elles savent que les projets n'aident plus les individus), celles-ci sont à jour par rapport aux frais d'adhésion. Les hommes s'en acquittent après plusieurs rendez-vous. Ces frais d'adhésion sont fixés à 500f par membre. Cette coopérative tient trois (3) AG ordinaires par an. Il s'agit d'une toute première

au début de chaque année, une deuxième à la fin de la campagne maraîchère et une troisième à la fin de la campagne hivernale. Lors de ces AG ce ne sont pas tous les membres qui sont invités mais des délégués villageois (au nombre de 40) dont : Roukouzoum 20, Bourdi 5, Ambaroura 6, Guidan Kassori 5, Nagaro 1 et Zangon Roukouzoum 3.

Les activités menées ou en train d'être menées par « *Nassara* » sont l'entretien du seuil en 2013 et la participation volontaire à l'initiative de « champ école » (2012-2013). Ce sont les délégués qui sont enclins à mener ces activités car elles ne sont pas rémunérées. Lorsqu'il y a de travaux d'envergure à entreprendre sur le seuil (pas encore achevé à l'époque), le comité de suivi du seuil prend attache avec le président de la coopérative qui invite à son tour des volontaires pour la tâche.

Toutefois, le seuil est entièrement réhabilité en 2014. A la date d'entretien 10 puits ont été forés et équipés de réseaux californiens mais les motopompes ne sont pas encore distribuées. 20 autres puits (avec le même dispositif) sur le même site sont en instance mais leurs motopompes sont déjà au niveau de la coopérative. Celle-ci a pris l'initiative de prendre 50.000 par puits équipé en réseaux et motopompes. Le revenu qui sera tiré de cette liquidation va permettre à la coopérative de pallier le manque de la part sociale qui doit constituer les frais de contribution de la coopérative en cas de travaux qui demanderont une quote-part.



Photo : Seuil d'épandage de Zangon Roukouzoum

Dans le cadre des CEP, 2 champs sont cultivés. Le premier champ est nommé « *alheri* ». C'est l'initiative du VRACS. Ce champ a une superficie de 800m<sup>2</sup>. C'est le champ de la sœur au président de « Nassara ». Il est loué à 10.000f par campagne. Les variétés cultivées sont « *zango* » (variété locale) et *HKP*. C'est le mardi qui est retenu pour le travail collectif. Ce sont les membres disponibles qui y participent.



Photo: CEP Alheri de Roukouzoum. A gauche c'est la variété locale et à droite HKP

Le deuxième champ dénommé « *sabon tsari* » est l'initiative de l'Etat. Les variétés cultivées sont « *wuyan bijini* » (variété locale) et HKP. Ce champ a aussi la superficie de 800m<sup>2</sup> et appartient au président de la coopérative Nassara. Chaque vendredi est fixé comme jour de rencontre.



Photo : CEP Sabon tsari de Roukouzoum. A gauche la variété locale et à droite HKP

#### **Profil du président de la coopérative maraîchère « Nassara »**

Z. M. est né en 1974 à Roukouzoum. Il a abandonné les bancs de l'école en 1992 pour s'atteler au maraîchage. En 1993, il fit sa première entrée dans la production maraîchère dans un des champs qu'il a hérité de son père. A la récolte il obtint 30 sacs d'oignons et en donna 5 sacs à son aide (apprenti). Aussitôt récolté, Z.M. vendit 8 sacs (à 3000f chacun pour se payer du mil) et conserva le reste. Quelques temps après il vend 5 et 7 sacs respectivement à 7000f et 10000f le sac. La conservation lui fit perdre 5 sacs. Une partie de cet argent a été utilisé pour payer les moyens de subsistance et une autre dans les travaux champêtres.

En 1994, il prit le chemin de l'exode en direction de la Côte d'Ivoire où il a été 5 fois pendant presque 17 ans. En 2011, il resta à la maison et reprit l'agriculture et le maraîchage. Pour la culture hivernale sa production varie entre 100 à 200 bottes en fonction des années. Pour la production maraîchère il a connu deux moments. En effet, avant la réalisation du seuil celle-ci varie entre 20 et 50 sacs d'oignon tandis qu'avec le seuil elle atteint les 100 sacs d'oignon.

Avant d'être président de « Nassara » Z.M. était membre de la coopérative « Allah sa mu dace ». Présentement les 2 présidents ont des meilleurs rapports qui tiennent lieu des avantages que chacun peut gagner en étant membre de l'une et de l'autre coopérative.

Pour le seuil d'épandage de Roukouzoum, le premier paradoxe manifeste est que le seuil est géré par la coopérative maraîchère de Roukouzoum (CR/B) or sur le panneau c'est écrit seuil d'épandage de la commune rurale de Tajaé comme si les notions de frontières communales ont été méconnues ou ignorées. Cela n'est pas sans conséquence. Présentement des petites tensions s'observent entre les responsables de la coopérative « Nassara » et le chef du village de Zangon Roukouzoum. Le projet PMERSA (c'est VRACS qui l'a sollicité pour la



réhabilitation du seuil) lui-même n'est pas hors de la confusion entre les deux positions. Lors de l'envoi du premier lot de 10 motopompes et leurs réseaux c'est le chef du village de Zangon Roukouzoum qui les a réceptionnés et a refusé de les remettre à la coopérative. Pour l'envoi du second lot de 20 motopompes et réseaux ce n'est plus le projet qui a envoyé mais c'est l'ADA de Badaguichiri qui a informé (1/8/2015) le président de la coopérative de leur disponibilité. Ce dernier a pris 20.000fcfa dans la caisse pour les transporter. Par contre les 10 premières motopompes ne sont pas encore remises à la coopérative. En plus, des charrettes furent aussi envoyées à Tajaé au lieu de Roukouzoum. Mais, le maire de Tajaé a appelé le chef du village de Zangon Roukouzoum et le président de la coopérative maraîchère de Roukouzoum pour un consensus sur la dotation.

Hormis ce conflit de gestion des biens fournis par PEMERSA, il n'a pas été notifié des cas de conflits liés à l'usage. Mais cela pouvait arriver le jour où les exploitants qui ont bénéficié des 10 puits ne reçoivent pas le reste de l'équipement : motopompes et réseaux. D'ailleurs, sur les 10 c'est seulement 9 qui sont disponibles chez le chef du village de Zangon Roukouzoum. Celui-ci dit avoir reçu 9 et le président de la coopérative soutient que c'est 10 parce que chaque puits doit avoir une motopompe.

### **Cas des travaux de récupérations des terres à Zangon Sounnata**

Avec le programme spécial du président de la République Tandja, l'aire de pâturage de Zangon Sounnata<sup>3</sup> a bénéficié de plusieurs banquettes. Cette activité a duré 2 mois et 16 équipes de 8 personnes chacune ont travaillé sur le site. Chaque équipe fait une banquette par jour. Le prix de la banquette était de 15000fcfa. Ces banquettes ont eu pour impact :

« *Tsaida ruwa kuma ciyawa ta fito* » (rétention d'eau et poussée de l'herbe) » (I. M., SG du groupement éleveur « *Tallafi* », 28/09/2015).



Photo : banquettes réalisées sur le site de Zangon Sounnata

<sup>3</sup> Le responsable chargé du suivi du site est décédé.



En 2002, le projet FIDA a réalisé des DLp sur le même site avec Food for work comme mode de paiement des travailleurs. Ce sont des équipes de 14 personnes qui étaient constituées. Chaque équipe reçoit 50 kg de céréale par jour. Après l'ensemencement et la plantation, le site a été clôturé par un mur en pierre de 1 m de hauteur et de ½ m d'épaisseur pour empêcher l'accès aux animaux. Ce site a été mis en observation pendant 3 ans. Et, c'est l'exemple d'une activité qui a réussi comme sur ces images :



Photo : site de régénération naturelle assistée sur l'aire de pâturage Z.Sounnata



Titre2 : site de régénération naturelle assisté sur l'aire de pâturage Z.Sounnata



Photo : site de régénération naturelle assisté sur l'aire de pâturage Z.Sounnata

### Cas des récupérations de terre à Satourou dans la commune de Tajaé

En 2006, le PAM a entrepris des DL forestière sur une superficie de 23 hectares. Le site est situé à environ 2 km au Sud du village. Chaque DLf est faite à 250f et la main d'œuvre était constituée de femmes qui amènent le fumier et des hommes qui creusent les DL. Les travaux ont duré 3 mois. Sur ce site c'est l'encadreur qui est aussi le chef chantier. Il a 50.000f par mois. L'encadreur est accompagné de 4 traceurs qui ont chacun 30.000f le mois. Lors de ce travail, ce sont 5000 plants qui ont été plantés. Il y a eu également des critères pour le choix des ouvriers. Il s'agit de : ne pas être victime d'une maladie contagieuse, ne pas être femme enceinte ou allaitante et ne pas être âgé de moins de 15 ans.

En 2007, le projet FIDA a aussi fait des DL forestière. Cette fois-ci c'est du Food for work. Le Food était composé du riz, de l'huile et de légumineuse. Pour chaque 3DLf sont donnés une mesure de riz,  $\frac{1}{4}$  de litre d'huile et une  $\frac{1}{2}$  mesure de légumineuse. L'encadreur à son tour reçoit par semaine 7 mesures du riz, 1 litre d'huile et une mesure de légumineuse tandis que le traceur reçoit 5 mesures, 1 litre d'huile et une  $\frac{1}{2}$  mesure de légumineuse. Pour cette activité ce sont 6000 plans qui ont été plantés.

En 2009, CARE a procédé à une assistance labour pendant 5 jours. 5 équipes de 20 personnes étaient constituées. Celles-ci devaient labourer les champs des personnes qui se sont engagées dans ce travail (soient 100 personnes). A la fin de ces 5 jours de travail chacune des 100 personnes a reçu 2 sacs de CSB. Cette activité a été réappropriée par la population locale sous forme de « yas-salat » qui consiste en un regroupement de volontaires (de même génération) pour travailler à tour de rôle dans les champs de chacun pendant un temps déterminé. Ce travail commence à 7h et finit à 16h. Chaque récipiendaire prend en charge l'eau, la boue et les petits besoins des gens (cigarette et kola).

En 2011, USCV avec son programme *tatalin rayuwa* a fait des *zais* dans les champs situés à la périphérie du village pendant 2 mois. Chaque semaine 5 jours de travail sont consacrés et le 6<sup>ème</sup> jour est consacré au paiement. Les ouvriers sont payés en nature (maïs, blé et huile), les traceurs et l'encadreur sont payés en espèces respectivement 25.000f et 30.000f par mois. Dans le cadre de ce travail chaque personne creuse 50 *zais* par jour soit 250 *zais* pour les 5 jours. En contrepartie, chacun reçoit 25 kg de maïs, 10 kg de blé et 1 litre d'huile.

Ainsi, toutes ces activités ont permis à la population de Satourou de pouvoir disposer des moyens de subsistance et de faire face aux difficultés liées à la période de soudure.

## Les perceptions des acteurs sur les projets et leurs réalisations

Du point de vue des acteurs locaux, un projet constitue une action positive dans une localité. Les réalisations dont les acteurs ont bénéficié ont permis d'améliorer les conditions de production maraîchère.

« Grâce à ce seuil déjà au début de la campagne à un mètre tu trouves l'eau et vers la fin pas plus de 6 mètres. Tandis qu'avant cet ouvrage, la nappe était à 8m et 12m respectivement au début et vers la fin de la campagne. En 2013 il y a seulement eu 140 exploitations mais en 2014 ils étaient de 267 » (M. Z. 29/09/2015).

Les projets sont perçus comme de véritables partenaires qui œuvrent pour le développement socio-économiques des communautés villageoises à travers les diverses aides qu'il leur apporte. Les domaines d'intervention de ces projets sont complexes. On peut citer entre autres le secteur d'élevage, environnement, agriculture, social, etc.

Certains acteurs locaux se sont plaints du fait que les projets accordent beaucoup plus d'importance aux activités maraîchères qu'aux activités agricoles pendant les campagnes hivernales.

« il n'y a aucun projet qui intervient dans le cadre des activités agricoles pendant les campagnes hivernales dans le village. Seul le service agricole communal intervient très peu. L'année passée, ce service a envoyé un sac de semence de niébé pour tout le village. Il nous a aussi donné des pesticides mais sans l'appareil adéquat de pulvérisation ».( A.SG Cofob du village de Sagoumou Kaoura 2).

Les rapports des paysans aux projets prennent de plus en plus une forme de méfiance à cause des promesses non tenues par les projets. Cette rupture de confiance a fini par attirer toute l'attention des paysans face aux discours des agents de projets.

« en 2012, la CROIX ROUGE accompagné par le 2e Vice maire nous ont rencontré. Après avoir échangé, ils nous ont promis la réalisation de 4 puits sur notre site mais jusqu'à aujourd'hui en 2015 ils nous ont rien fait. (...). Un autre projet(BAGRI) a aussi promis de verser 300 millions à notre organisation qui a regroupé 4 groupements mais rien n'est fait jusqu'à présent. » (Président du groupement NASSARA du village de Sagoumou commune de Badaguichiri)

Selon une interviewée :

« Il n'y a pas un an de cela, un projet nous a réuni dans l'enceinte de la mairie pour nous dire qu'ils vont faire des réalisations à Badaguichiri et à Tajaé. Ils nous ont promis la clôture de notre site et des dons en matériels mais jusque-là, rien n'est fait ». (Présidente du groupement BASSIRA).

La méfiance fait que des paysans préfèrent être prudents sur certaines démarches. Par exemple, à l'arrivée du projet ARZIKI dans le village de Sagoumou, le projet a demandé à tous les maraîchers désireux de bénéficier de l'installation du réseau californien dans leurs jardins de déposer leurs demandes au niveau de la mairie. Certains l'ont fait mais d'autres n'ont pas voulu le faire de peur que le projet ne leur arrache des terres après la réalisation des travaux.

Certains encore jugent les interventions de certains projets souvent inadéquats aux besoins prioritaires de la population.

## Les effets induits par les projets sur le plan social et économique

### Les effets sur la migration

Comparativement aux autres régions du Niger, la région de Tahoua est réputée par sa très forte activité migratoire d'ordre économique. Ce phénomène de migration s'observe aussi bien au national (à l'interne : d'un village à un autre, d'une région à une autre, des campagnes vers les milieux urbains et vice versa) qu'international (du pays d'origine vers un autre pays). Ces mouvements sont généralement motivés par la recherche d'emploi et des activités commerciales. Pour les migrations internationales, les pays d'accueil les plus fréquentés sont : le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Bénin, la Lybie, l'Algérie, etc.

Le phénomène de la migration internationale ne concerne pas tellement les femmes sauf en cas de regroupement familial où le chef de famille décide de partir en exode avec sa famille ou bien s'il décide que la famille le rejoint au pays d'accueil.

Dans la plus part des cas, le phénomène migratoire est conditionné par l'évolution des pluies dans le temps et dans l'espace. Car les voyages dépendent des premières pluies mais aussi de la qualité des campagnes agricoles. Cependant, certaines activités des projets influencent également le phénomène de la migration dans certaines localités de la région. C'est l'exemple du cash for work qu'entreprennent certains projets en d'importants revenus qu'il génère aux exécutants. Le cash for work a eu une influence très positive sur la migration. Un exécutant défend cette position en ces termes :

« L'argent tiré de ces travaux m'ont permis de rester à la maison car je parvenais à subvenir aux besoins de ma famille pendant les 3mois ».

### Effets sur le couvert végétal

Les acteurs locaux soulignent comme avantages sur la végétation :

- ❖ Introduction de la paille sur les espaces pastoraux qui est très important pour les éleveurs car rien que leur disponibilité est un atout.
- ❖ Réduction des conflits agriculteurs/éleveurs grâce à l'abondance du couvert végétal car les éleveurs n'auront plus à entrer dans les champs avec leurs animaux.
- ❖ Reboisement de la zone qui est depuis quelques années en proie au phénomène d'érosion, du déboisement et à la désertification.

### Les effets sur le plan socio-économique

Sur le plan social, le projet VRACS a favorisé le renforcement du tissu associatif avec des grands regroupements de plus de 1000 personnes par coopérative. De plus en plus les gens savent que pour bénéficier de l'appui des projets il faut s'unir et faire un agrément. Cela suppose la création d'une « kunguiya ».

Avec l'intervention des projets les femmes qui étaient restées à la marge depuis très longtemps deviennent de plus en plus actives dans les initiatives de développement (femmes



exploitantes, femmes ouvrières des activités de récupération des terres, et femmes présidentes des associations) et de microcrédit sous forme de « *zouba-zouba* » (sur initiative d'ASUSU). Par rapport à « *zouba-zouba* », le groupement féminin *AMANA* de Bourdi réunit 28 membres actifs sur 33 (que compte ce groupement) et chaque membre verse 125f par semaine pendant 3 mois. C'est par trimestre que les femmes reçoivent chacune l'équivalent de ce qu'elle a versé et le groupement bénéficie des frais d'amende (qui varie de 25 à 200f) et des intérêts perçus sur les prêts. Le plus souvent ce sont les membres qui prêtent. Mais, chaque femme peut parrainer quelqu'un pour un prêt. Sur chaque prêt, le groupement place un taux d'intérêt de 10%.

Sur le plan économique, les interventions des projets ont permis à ceux qui ne font pas du maraîchage de pouvoir donner en location leurs champs (qui avant la réalisation de ces seuils ne servent qu'à la culture hivernale) afin de tirer des profits. Ces profits avaient commencé par un paiement de la location en nature (un sac d'oignon par champs avant le seuil) pour parvenir au paiement en espèces. Maintenant :

« c'est de 25.000f, si c'est à la main que tu travailles parce que tu es limité dans l'exploitation, et 50000f lorsque c'est avec motopompes que tu vas travailler. L'avantage est que tu peux mettre tout le champ en valeur » (nous Mamane, 29/09/2015).

Du fait des activités des projets, certaines familles se sont vues attribuées beaucoup de privilèges et bénéficient assez de l'estime de la population. A Bourdin Liman, c'est la famille de Liman qui domine l'arène locale avec la présidence de la coopérative « *Allah sa mu dace* », le secrétariat général de la cofo, la présidence du groupement « *amana* » et la chefferie du village. A Zourare Sabara, ce sont aussi les enfants du chef de tribu qui participent à toutes les interventions des projets dans la zone.

## Cas d'appropriation locale des activités de récupération des terres

Nous allons mentionner ici deux grandes figures d'appropriation ou d'innovation des activités de récupération des terres rencontrées sur le terrain. Il s'agit d'un chef du village qui fait des cordons pierreux (« *darmun dutsi* ») dans son champ à dos d'âne ou par sa force physique et d'un *big man* (migrant) qui fait des grands aménagements à ses frais.

### Cas 1 :

K. I. est chef du village d'Ibrogan. Il est âgé de 77ans et père de 7 enfants (dont 4 filles et 3 garçons). Il a 3 champs de *dabagui* et 1 champ de vallée. C'est dans ce dernier qu'il consacre tout son temps. Agriculteur et éleveur à la fois, I. fait supporter l'une des activités par le revenu de l'autre et vice-versa. Il a aussi des champs qu'il a prêtés aux proches ou aux voisins. I. est également « l'arbre qui accueille des oiseaux de tout horizon ». Autrement dit, il y a plus de 7 personnes

« *da karfi ya kare ma sai sun ka zo su zawna. Ma su iya aiki su yi aiki dan su samu kudi fadanda ba su iya ba sai in kula da su har lokaci da za su huce* (quand leur revenu était finie, ils sont venus s'installer ici. Ceux qui peuvent travailler pour gagner de l'argent le font, ceux qui ne peuvent pas, je m'occupe d'eux jusqu'à ce qu'ils continuent)» (05/10/2015)

Il y a 26 ans qu'I. a commencé les travaux d'aménagement au niveau de son champ. En 1989 il a commencé le travail en faisant des billons avec des branches d'arbres (*gueza*) sur lesquelles il place des pierres. Cela a pris 5 ans. En 1994, il remplace les branches par des

arbres. Pour ce faire il fait des cordons pierreux moyens et repique à leurs alentours une plante appelée « *kashe guebe* » (jacinthe d'eau). Cette méthode fut appliquée pendant près de 2 ans. En 1996, il remplaça la plante par le gavion (fer treillagé). Cette forme est plus résistante. Elle dura près de 17 ans.

En 2013 le projet Arzaki (projet américain) est venu pour une intervention à Sabara et le chef de Sabara parla de lui au chef du projet Monsieur Thom (Thomas de nom). Ce dernier est venu voir I. :

« il m'a donné 40 mètre de fer treillagé et a foré un puits car les moteurs disponibles dans la zone ne puisent pas l'eau puisque le puit a une profondeur de plus de 14m. Ce qui me contraignait à utiliser la motricité humaine et avec mon âge ma capacité à travailler a diminué ».

Idrissa estime avoir dépensé dans l'achat du fer de treillage plus de 200 000fcfa. Il explique le passage d'une méthode à une autre par

« banna na zuwa kwakwalwa na karuwa (j'apprends à travers mes erreurs) ».





Titre : champ d'I. puits foré par Arziki et aménagement personnel

## Cas 2

Agé de 62 ans, A.A. est un migrant originaire du département de Bouza (au village de Wandalé). Il prit le chemin de l'exode à 17 ans. La première destination est le Nigeria où il resta pendant 1 an. En 1971 il partit en Côte d'Ivoire (âgé de 18 ans). A la date d'entretien, cela faisait 44 ans qu'il est en Côte d'Ivoire où il fait le commerce du bois et des matériels de construction. Il ne vient au village que pendant la campagne hivernale.

Sur son lieu de migration, il a tissé des relations d'amitié avec 2 ressortissants de Kossa. C'est avec ces derniers qu'il a appris que les champs se vendaient à Kossa. Il leur dit être intéressé et a aussitôt commencé à en acheter. Le premier champ qu'il a payé fut en 1997. Déjà en 2000 il fit installer sa famille à Kossa pour surveiller les travaux. Quelques temps après il épousa une femme de la localité pour la laisser à Kossa et prit la première pour l'amener en Côte d'Ivoire.

Depuis l'installation de ses grands enfants à Kossa (commune rurale de Badaguichi) chaque année il vient pour y rester pendant trois (3) mois qu'il partage entre Wandalé et Kossa. En plus des champs de Kossa, il a acheté des champs dans le terroir d'Ibrogan et de Sabara (commune rurale de Tajaé).

Ce *big man* a plus de 10 champs qui ont connu des travaux d'aménagement agricole. Dans les 5 champs visités 3 sont des terres de *dabagui* et 2 de *Fadama*. Parmi tous ces champs, il n'y a pas un qui ne a moins de 5 hectares. Chacun de ces champs a un nom : « *hénééné* », « *horin ibrogan* », « *rahin begi* », « *rahin rijia* » et « *rahin ajangaga* ». Entre l'achat et l'aménagement, A.A. a dépensé plus de 60 millions repartit par champ comme suit :

Champs visités

Nom du champ	Coût achat et aménagement
« hénééné »,	12
« horin ibrogan »,	6
« rahin begi »,	9
« rahin rijia »	5
« rahin ajangaga ».	3,5
Total	35,5 millions

5 autres champs n'ont visités : achat et aménagement estimés à plus de 25 millions

## Aménagement

Les travaux de récupération des terres sont faits pendant près de trois (3) mois. La principale main d'œuvre est composée d'un traceur, des charretiers et des exécutants des travaux. Ces travaux ont commencé depuis 2012. Il y a environ 20 personnes qui travaillent par jour et chaque ouvrier à 2000 *hantsi* (*demi-journée*).

Activités	Primes
<i>Bambara dutsi</i>	2000
<i>Bugun dutshi</i>	2500
<i>transport</i>	3000
<i>Awo</i>	2500

## Travaux champêtres

Activités	Nombre de personnes/campagne	Primes
<i>kari</i>	200	2000
<i>taki</i>	300	1000
<i>noma</i>	1300	[1500 ; 2500]
<i>maimai</i>	1000	[1000 ; 1500]
<i>yanka</i>	600	[1000 ; 1500]

## Productivité

Produits	Bonne campagne	Mauvaise campagne
Mil et sorgho	+2000 BOTTES	900 BOTTES
<i>goujiya</i>	80 SACS	40 SACS
<i>agounnasourou</i>	60 SACS	40 SACS
<i>Wake</i>	30 SACS	18 SACS
<i>Yakoua</i>	15 SACS	7 SACS
<i>Lamti</i>	12 SACS	8 SACS
Maïs	6 SACS	4 SACS

**A.A.** Abdou ne vend rien de sa production. Ce sont les membres de sa famille qui viennent chercher les céréales pour leur subsistance. Pour lui, c'est une autre façon de venir en aide à la population et à ses proches parce que :

« *albarka arzaki mutane su ci anfanai nai* (l'utilité de la richesse est que les gens profitent de toi)» (5/10/2015).

Ce *big man* est aussi localement qualifié de « projet » parce que

« *da shi wanda bai da ya samu. Ga taimako ga samarda aiki* (celui qui n'a rien trouvé quelque chose avec lui. Il aide les gens et les donne du travail)» (chef de tribu, Zourare sabara, 3/10/2015).



Titre 1: un des champs de A.A.et ses travaux de récupérations des terres

## Conclusion

Les actions des projets de développement ont un impact certain sur la vie sociale et économique des populations dans les zones où ils interviennent. Toutefois, il ne faut pas occulter le fait que des dispositions locales constituent souvent un blocage (temporaire ou pas) à la réalisation d'ouvrages. Ces dispositions concernent surtout le foncier et sa sécurisation. En effet des divergences sur l'appartenance d'un espace ou l'acceptation de l'ouvrage sur un terrain peuvent entrainer des conflits au moment ou après la réalisation de l'infrastructure.

Bon nombre de projets ont fait des réalisations dont les formes de gestion divergent et souvent réussisse et souvent pas. Le jugement sur la gestion est ainsi équivoque. Cependant si des problèmes fonciers n'existent pas et que des acteurs motivés et fiables s'occupent de la gestion, on peut espérer une réussite et une pérennisation de l'ouvrage.

Enfin soulignons que la réalisation des ouvrages pourra introduire des changements de comportement et des dynamiques foncières car le maraichage va beaucoup se développer avec les nouvelles ressources en eau.